



Universiteit
Leiden
The Netherlands

Musumb et ses empereurs face aux puissances coloniales (XVIIe-XXe siècle) un laboratoire historique des villes et des pouvoirs en Afrique centrale

Mwangal, M. al

Citation

Mwangal, M. al. (2024, December 10). *Musumb et ses empereurs face aux puissances coloniales (XVIIe-XXe siècle): un laboratoire historique des villes et des pouvoirs en Afrique centrale*. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/4172563>

Version: Publisher's Version

License: [Licence agreement concerning inclusion of doctoral thesis in the Institutional Repository of the University of Leiden](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/4172563>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

2. Musumb, Capitale de l'État Lunda et problème d'urbanisation des villes en Afrique centrale : du XVII^e au début du XX^e siècle

Nous ne pouvons pas parler de la capitale Musumb sans pourtant parler de l'historique de son Empire. Ce premier chapitre comprend quatre sous chapitres. Le premier parle de la présentation de l'État Lunda. Il fait ressortir le cadre physique et le cadre humain, le mouvement de population et l'occupation de l'espace de l'État Lunda. Le deuxième sous-chapitre parle de l'organisation de l'État Lunda sur les plans socioculturel, sociopolitique et socio-économique. Le troisième quant à lui, parle des rites funéraires et d'investitures du *Mwant Yaav* comme revue de l'histoire. Le quatrième sous-chapitre parle de Musumb et problème d'urbanisation des villes en Afrique centrale. Il parle la notion de ville et d'urbanisation, de la naissance et de l'évolution des villes précoloniales, coloniales et postcoloniales d'une manière générale et retrace également l'évolution du statut urbain.

2.1. Présentation spatio-temporelle de L'État Lunda

L'État Lunda se situait dans l'espace tropical occupé de bonne heure par les Bantous qui dominent toute l'Afrique Centrale et Australe. Il avait Musumb comme capitale politico-administrative.

Le cadre physique⁶⁸ de la région Lunda est marquée par le soubassement qui a été fortement pénéplainée et couverte de sable du type kalaharien. C'est une région de relief calme se rattachant au plateau dit de Lunda. Ses cours d'eau sont d'orientation sud-nord entrecoupés des chutes et des rapides. La rivière Kasai prend sa source sur le haut plateau de l'Angola et constitue la frontière Angola-congolaise pour une grande partie du bief sud-nord. Cette rivière comporte plusieurs affluents dont les plus importants sont la Lulua, la Lwao, la Mangoa, la Lushiji, la Kaungej et la Ndembo. La rivière Lulua plus à l'est a comme affluents : Kashidiji, Rov, Chimbundji, Nzombo, Lukoji, etc. Ce sont les cours d'eau d'une

⁶⁸ Dans cette dissertation doctorale, pour ce qui concerne la présentation physique de l'État Lunda, nous avons pris seulement en considération sa partie congolaise qui abrite la ville de Musumb.

grande importance contenant d'énormes potentialités piscicoles. L'altitude moyenne se situe à 1000m, tandis que dans les vallées, elle va jusqu'à 500m.⁶⁹

Quant au climat et à la végétation, la région Lunda est localisée dans sa totalité dans la zone intertropicale et sous un climat tropical à deux saisons bien marquées : la saison de pluies et la saison sèche. Les pluies sont abondantes et atteignent 1300mm par an. La température moyenne annuelle est de 23°C, le maximum est de 33°C, l'humidité relative se situe entre 65 et 70 % et les vents sont variables et de courte durée. Pendant la saison sèche, les températures sont basses et variées avec un minimum de 9°C au mois de juillet. Les mois de juin et de juillet sont caractérisés par les alizés froids et secs du sud-est. La végétation est caractérisée par la prédominance d'herbes, marquée par la présence des arbustes et de quelques grands arbres. On y trouve la forêt claire ou *miyombo*, la galerie forestière ou *mushitu*.⁷⁰

Quant à la faune, la région Lunda possède toutes sortes d'animaux sauvages : les antilopes, les gazelles, les éléphants, les buffles, les sangliers, les civettes, les singes, les rats de rousseaux, les hyènes, les chacals, les rongeurs et les animaux aquatiques (crocodiles et hippopotames). Le sol en général semble être pauvre à l'état naturel à cause du lessivage en saison des pluies, mais riche et fertile dans certains endroits comme dans les vallées. On y trouve le sol argilo-sablonneux dominant des sols meuble, latéritique et faradique rouge et des sols argileux à tendance grise.⁷¹

D'après la carte d'Olga Boone, la partie congolaise du pays Lunda a sa frontière nord juste au-delà du 8^{ème} parallèle sud. Il est délimité à l'ouest par le fleuve Kasai, à l'est par la Lubilanshi, au sud-est et au sud par le 12^{ème} parallèle sud.⁷²

Quelles sont les origines des peuples Lunda et par ricochet celles de leur pouvoir et de leur État ? Quel est l'espace territorial qu'ils ont occupé ? Telles sont les grandes questions auxquelles nous allons tenter de répondre au long de cette section.

Il existe à ce sujet la tradition orale et des hypothèses scientifiques. Nous venons de retenir deux hypothèses qui paraissent vraisemblables pour discussion. La tradition orale

⁶⁹ KAMBOL Kapend cité par Liévain MWANGAL Mpalang'a-Maruv, « Evolution du pouvoir coutumier Lunda. Réactions et adaptations face aux puissances coloniales (1874-1960) », mémoire de DEA en Sciences Historiques Université de Lubumbashi, 2010, pp.15-16.

⁷⁰ *Ibidem*.

⁷¹ *Ibidem*.

⁷² Olga BOONE, *Carte ethnique du Congo : Quart sud-est*, MRAC, Tervuren, Annales 37 (1961), pp 160-161.

Lunda est rapportée dans *Ngand Yetu* et reprise par plusieurs chercheurs en histoire ancienne des Lunda. Parmi ces chercheurs figurent N'Dua Solol Kanampumb, Ching Ambu Ching, Marie-Louise Bastin, Matadiwamba Kamba Muntu, Jan Vansina, etc. Cette version présente Ruwej comme sœur biologique de Chinyam, Chingud et Ndongji.

L'hypothèse historique formulée par J. Jeffrey Hoover suivie par d'autres (Jan Vansina, etc.), présente Chinyam, Chingud et Ndongji comme frères sociologiques à Ruwej sans avoir des liens biologiques. Hoover a fait une recherche approfondie sur les Lunda et s'est basé sur les données linguistiques pour montrer qu'il n'y avait pas une tradition orale Lunda datant directement de l'époque concernée qui soutient qu'il s'agissait des liens biologiques entre Chinyam, Chingud, Ndongji et Ruwej. Il montre que les trois premiers noms ne semblent pas être les noms d'origine ruund, mais plutôt d'origines chokwe, kongo et luvale/lwena. Les noms de Ndongji, Chinyama et Kinguri (Chingud), si au début ils avaient une même origine, alors ces noms garderaient leurs origines et évolueraient selon leurs origines tout en respectant la prononciation des langues ruund, chokwe, ndembu, luvale, etc., tel qu'en uruwund on pourrait alors prononcer Chinnam, Ndoj, etc. Le nom de Chingud (Kinguri) serait donc emprunté de kikongo, ceux de Chinyam et de Ndongji seraient d'origines chookwe et luvale. Quant à Chibind Yirung, il n'est pas nécessairement luba, ou un imprévu de l'État des *balopwe*, comme souvent présenté au XX^e siècle. La tradition affirme simplement qu'il est venu de l'Est, comme les ancêtres Lunda qui sont venus de kasal katok ou koola, c'est-à-dire au «le-vé du soleil» ou à l'Est de la Nkalaany. Le nom de Chibind Yirung veut dire «chasseur Yiru-ng» et Yirung est probablement un nom d'origine d'une langue de zone K et non de zone L.⁷³

Vingt-deux ans après, Jan Vansina affirme avec preuves écrites à l'appui, l'hypothèse historique formulée par Hoover, tout en remettant en cause sa première version reprise dans beaucoup de ses écrits.⁷⁴ Dans son article paru dans *Congo-Afrique*, janvier 2000, « Du nouveau sur la conquête Lunda au Kwango », Vansina montre noire sur blanc que les hypothèses de datation de l'expansion Lunda des années avant 1978 ne tiennent pas. Il y a peu, on a daté cette expansion entre Kasai et Kwango d'avant 1550 en se basant sur l'identification dans les sources écrites d'un certain Kinguri et de son successeur Kasanje, fondateur du royaume des

⁷³ J. Jeffrey HOOVER, « The Seduction of Ruwej: Reconstructing Ruund History: the Nuclear Lunda (Zaire, Angola, Zambia), 2 v, Yale University, (dissertation doctorale), 1978. pp. 211-243.

⁷⁴ Jan VANSINA. *Introduction à l'ethnographie du Congo*, CRISP, Bruxelles, 1966, pp. 175-176 ; *Les anciens royaumes de la savane*, P.U.F, 2^e édition, Kinshasa, 1976, pp. 165-171.

Imbangala. Kinguri aurait été le premier capitaine à quitter le *Mwant Yaav* et dont on retrouve la trace dans les sources écrites en Angola.⁷⁵ Or, un nouvel examen critique des sources orales et écrites démontre que les traditions de la venue de Kinguri du Lunda ont été inventées vers 1840. En fait, Kinguri provenait du plateau de Benguela et n'avait aucun lien avec les Lunda. Du coup, toute la datation acceptée de l'expansion Lunda entre Kasai et Kwango doit être rejetée.⁷⁶

Notre dissertation se démarque de toutes ces analyses précédentes sur le fait qu'elle montre et met l'accent sur les faits culturels de nombreux peuples africains. Le terme « Lunda » n'est pas nécessairement un terme ethnique comme le prétendent beaucoup de chercheurs, mais plutôt un terme culturel et politique. Selon la tradition, ce terme « Lunda » proviendrait du mot *urund* qui veut dire « amitié ». Cette tradition orale Lunda confond les mots *uruwund* (la langue) et *urund* (l'amitié), cependant le nombre de syllabes se diffère entre les deux mots. A quel niveau ce terme « Lunda » signifierait « l'amitié » ? Cela serait plutôt une interprétation folklorique et qui ne doit pas être retenue littéralement. Tous les Lunda ne sont pas des Aruwund, car tous ne parlent pas la même langue et ils n'ont pas les mêmes considérations politiques. Certains Aruwund selon la langue ne sont pas Lunda au sens politique car ils n'acceptent pas l'autorité du *Mwant Yaav*, tel est le cas des Atubey (In Kanichin) qui insistent plutôt sur la souveraineté de *Mwant Kabey-a-Irung* ou Kabey Diyal. Dans la présente dissertation, le terme *Lunda* impliquerait le système politique, tandis que le mot *ruwund* serait un terme purement ethnique. D'où, être Lunda ne signifie pas nécessairement avoir pour langue le uruwund ou appartenir à l'ethnie des Aruwund, mais plutôt tous ceux qui ont participé directement ou indirectement dans les systèmes politique, social et culturel Lunda. Ainsi donc, à part les Aruwund, nous avons des Bemba, Chookwe, Kanyok, Kete, Lala, Lamba, Lwena, Amalas, Amatab, Minungu, Ndembu, Salampasu, Sanga, Tubey, Tuwud, Twinkong, Yaka, etc. tous s'appellent Lunda en certains degrés et en certains contextes.

Comme de nombreux Etats du monde dont les origines se fondent sur des mythes, de même les origines mythiques des Lunda commencent avec une certaine Musang et son époux Chinawej Mbar que les Lunda confondent avec le Dieu Créateur. Ils habitaient dans le *Kasal*

⁷⁵ Jan VANSINA, « It never happened: Kinguri's exodus and its consequences », *History in Africa*, 25, 1998, pp. 387-403.

⁷⁶ Jan VANSINA, « Du nouveau sur la conquête Lunda au Kwango », in *Congo-Afrique*, n° 341 (janvier 2000), pp. 45-55.

Katok ou le *Kool* « au lever du soleil » dans l'entre deux rivières Lubilanshi et Nkalaany (plus haut la rivière Mbuji-Mayi).

Les origines historiques des Lunda commencent avec Ruwej-a-Nkond qui hérita de son père Nkond-a-Matit, le *kazekil*, symbole par excellence du pouvoir. Dès ce moment, Ruwej devint la Reine des Lunda. En ce qui concerne les origines du pouvoir politique Lunda, elles commencèrent avec Yav-a-Yirung qui, un jour, aurait dit : « désormais on m'appellera *Mwant Yaav* » (*Mwant* veut dire « Seigneur », *Yaav* veut dire « vipère », d'où le sens de « Seigneur Vipère ») qu'on peut attacher à ce titre, quiconque accéderait au trône aurait-il ajouté, prendrait le même titre de *Mwant Yaav*.

Concernant l'occupation de l'espace, le peuple Lunda et ceux qui ont subi son influence occupent la République Démocratique du Congo, la moitié orientale de l'Angola et une partie de la République de Zambie. Il y a lieu donc de distinguer quatre groupes principaux de Lunda⁷⁷:

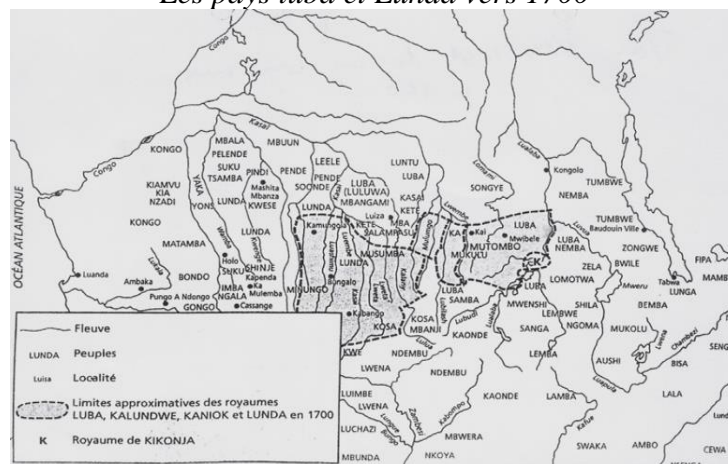
1. Le groupe septentrional parlant uruwund et qui est administré par la dynastie originelle de Mwant Yaav. Ils habitent aussi les provinces de Moxico, Lunda Norte et Lunda Sul de l'Angola et les provinces de Kwango et Kwilu (ancienne province de Bandundu) en République Démocratique du Congo. Par contre, d'autres dont les Kete du sud, les *In Kanichin* et les Salampasu parlent des dialectes *ruwund* ou des langues très proches mais ici ils ne sont pas considérés comme Lunda car ils n'acceptent pas l'autorité de Mwant Yaav.
2. Le groupe oriental de la vallée du Luapula et de la Zambie au nord-est, parlant le *icibemba*.
3. Le groupe méridional au sud-ouest de l'ancienne province du Katanga et des régions voisines de la Zambie et de l'Angola, parlant le *chindemba*.
4. Le groupe occidental à l'ouest de la République Démocratique du Congo parlant le *kiyaka*, un dialecte du kikongo.

La tradition orale d'aujourd'hui, reprise par Jan Vansina dans son ouvrage intitulé *Introduction à l'ethnographie du Congo*, montre que la chefferie de Ruwej s'étendait territorialement surtout après la mort de Chibind Yirung. Ses domaines s'étendirent lentement vers le sud entre le Kasai et la Lulua dans la région de Sandoa. Pendant son règne et celui de ses successeurs immédiats, des aventuriers Lunda continuèrent à chercher fortune. Ainsi, vers 1700, tout

⁷⁷ Liévain MWANGAL Mpalang'a-Maruv, « Evolution du pouvoir coutumier Lunda. Réactions et adaptations face aux puissances coloniales (1874-1960) », Université de Lubumbashi (mémoire de DEA en Sciences Historiques), 2010, pp.19-20

l'Angola du nord-est était occupé; au Kwango, il y avait les royaumes de Mwene Putu Kasongo, de Mwata Kumbana et de Mai Munene. Vers le sud, les Ndembu de Kanongesha, les gens d'Ishindi et les Kaonde sous Musonkantanda, furent organisés vers le début du XVIII^e siècle.⁷⁸ De 1700 à 1750, l'expansion se dirigera vers l'Est où les populations du Haut Katanga furent conquises par le *Kazembe* de Luapula qui s'installa près du lac Moëro vers 1740-1750. Ce royaume s'étendit vers le nord-est et engloba vers 1800 les Bwile (Aanza) et les Tabwa situés entre la Luvua et le lac Tanganyika. Il restait associé à l'État de Mwant Yav.⁷⁹

Les pays luba et Lunda vers 1700



Source : VANSINA, *Les anciens royaumes...*, p.160.

Dans ses recherches récentes, Jan Vansina montre que des guerriers Lunda, appelés *baluwa* ou *miluwa*, avaient conquis une grande partie du Kwango au Congo et la province du Lunda Norte en Angola. Les traditions orales locales racontent les conquêtes à l'ouest du Kasai des capitaines Lunda qui y avaient fondé des seigneuries telles que le *Mwant Kombana*, le *Chanza (Tyanza) Kola*, le *Nzav*, le *Kahungula* et le *Kapenda Kamulemba* ainsi que le royaume de Mwini Putu Kasongo Lunda. Jusqu'ici les chercheurs se sont simplement contentés d'enregistrer le fait de telle ou telle conquête et en ont proposé une chronologie. Bien que son ampleur et son importance culturelle pour les pays soumis et le processus même de la conquête n'ont pas fort attiré leur attention, sans doute parce que les traditions n'en parlent pratiquement pas. Un examen des sources écrites, y compris certaines sources découvertes récem-

⁷⁸ VANSINA, *Introduction*, pp.175-176.

⁷⁹ *Idème*.

ment, permet cependant de dater le phénomène sans ambiguïté et de dégager quelques points relatifs au processus de ces conquêtes. Sur base de ces sources on sait que les activités militaires Lunda à l'ouest du Kasai ont débuté avant 1680, car à cette date au plus tard on voit arriver à Kasanje, capitale du royaume Imbangala sur la rive gauche du Kwango, des commerçants dits *Mizua* cherchant à échanger des tissus de *raffia* contre du sel. Ils viennent de l'outre-Kasai et disent dépendre d'un seigneur très puissant. Ils racontent aussi que les armées de leur seigneur avaient été battues trois fois de suite par un peuple très valeureux, les *Ndondji* (*donge*), vivant très loin à l'est de Kasanje. On est aux débuts et les armées Lunda sont encore loin d'être imbattables.⁸⁰ (Cependant, si Ndondj n'était pas un « frère » contemporain de Ruwej, cela ne pouvait montrer que l'existence des Chookwe à l'est de Kasanje...).

L'occupation de l'espace actuelle des Lunda en Afrique centrale et australe



Les groupes Lunda sont à nos jours éparpillés dans quelques pays de l'Afrique Centrale et Australe, à savoir l'Angola, la Zambie et la République Démocratique du Congo. En Ango-la, ils occupent surtout les provinces de Lunda Norte, Lunda Sul, Moxico et Malange. En Zambie, ils occupent la vallée du Luapula au nord-est et au nord-ouest de frontières d'Angola-République Démocratique du Congo dans le bassin du haut fleuve

⁸⁰

VANSINA., « Du nouveau », pp. 45-55.

Zambèze. En République Démocratique du Congo, ils occupent les provinces du Lualaba, du Haut Katanga, du Kasai, du Kasai central, de Lomami, du Kwango, du Kwilu et du Kongo central. Dans le Kwango, ils sont localisables en territoires de Kahemba, de Feshi, de Kasongo Lunda, de Popokabaka et de Kenge. Dans le Kwilu, ils se trouvent dans six secteurs du territoire de Gungu à savoir, le Khobo, le Kandala, le Gungu, le Mungindu, le Kondo (Nkond) et le Kilembe (Chilemb). Enfin, dans les provinces du Kasai, du Kasai central et de Lomami, les Lunda ou groupes parlant des dialectes de la même langue se retrouvent précisément dans la Chefferie de Kanintshin qui englobe Wikong et dans les territoires de Tshikapa et de Luiza.

Toutes ces populations Lunda ne parlent pas la même langue et n'ont pas la même structure sociale ; par contre, elles (celles de l'Ouest au moins) prétendent avoir pour site de départ « *Kool* » dans l'entre *Lubilashi-Nkalan* (*kool kwetw* en *uruwund* qui veut dire « chez nous », « notre village ») et la plupart entre eux, acceptent la *Nswan Murund* (Ruwej) comme leur Reine fondatrice et le *Mwant Yaav* comme Empereur.

2.2. Organisations socioculturelle, politique et économique de l'État Lunda

Parlant de l'organisation socioculturelle⁸¹ de l'État Lunda, il est à noter que la structure sociale Lunda comprenait à une époque du passé les clans matrilineaires et exogamiques ; chaque clan contenait un nombre de lignages maximaux dispersés. Chez les *Aruwund*, il y a de nos jours deux niveaux de groupes bilatéraux : *le diijikw* (« foyer, cuisine commune ») qui est une fa-mille étendue, et le *kuvarikan* qui est un groupe des familles étendues. *Le diivaar* (ces der-niers mots sont tous les deux dérivés d'« être né ») c'est le groupe le plus important qui comprend le groupe bilatérale des parents (ceux du côté du père et ceux du côté de la mère).

Chez les Ndembu, le groupe social fondamental était non pas le lignage, mais la famille matri-centrique évoluant après la mort de la mère en un groupe composé des frères utérins avec leurs familles élémentaires. Le lignage était dispersé et ses membres ne pouvaient

⁸¹ Concernant ce sous chapitre consacré à l'organisation socioculturelle, nous nous sommes surtout basés sur les données d'enquêtes orales que nous avons récoltées lors de nos descentes sur terrain à Musumb en 2012, 2015 et 2019. Nous y avons également ajouté d'autres données documentaires tirées dans *Ngand Yetw*, dans l'ouvrage de Chibang a Kambamb, *Histoire socio-culturelle des Aruwund*, CORASCEL, Lubumbashi, 1999 et dans notre mémoire de maîtrise « Evolution du pouvoir coutumier Lunda. Réactions et adaptations face aux puissances colo-niales (1874-1960) », Université de Lubumbashi (mémoire de DEA en Sciences Historiques), 2010

que renforcer ou affaiblir la population locale. De nos jours, beaucoup de Ndembu ne connaissent même pas leur nom de clan, car jadis le clan ne jouait qu'un rôle très minime. Chez les Lwena (Luvale), on y trouvait des lignages segmentaires bien caractérisés qui influençaient fortement la résidence. Les unités sociales y étaient bien plus fortes que chez les Ndembu, mais l'intégration dans les structures de l'État Lunda était probablement moindre. Chez les Chookwe, la situation semble avoir été plus proche de celle des Lwena que de celle des Ndembu, mais l'organisation sociale y était plus lâche. Partout parmi ces groupes-ci, la succession et l'héritage étaient matrilineaires.⁸²

Le système de parenté Lunda : comme des nombreuses sociétés africaines non éleveurs de la savane, les sociétés Lunda étaient tout d'abord matrilineaires, c'est-à-dire que la succession se faisait dans la lignée de la mère (l'enfant appartient au clan de sa mère). C'est pourquoi chaque fille qui naissait dans une famille était considérée comme un village de plus.

La cellule de base d'un village était la famille nucléaire (homme avec son épouse et leurs enfants). Le mariage chez les Lunda était tout d'abord préférentiel dans le but d'accroître le lignage. Ainsi, le mariage avec la fille de l'oncle maternel ou de la tante paternelle était considéré comme le plus commode et le plus préféré. C'est le type de mariage appelé dans le langage local *mband wa pol* ou *mband wa diijikw* (femme du village ou de la famille) en contraste à celle appelée *mband wa wuruw* (femme de mariage), c'est-à-dire la femme d'un autre village ou d'une autre tribu. Celle-ci trouvait peu de crédit chez les Lunda pour deux raisons : la dispersion du sang du lignage et la crainte des difficultés éventuelles en cas de décès de la conjointe. Le mariage se faisait avec une dot symbolique, de préférence une assiette ou une tasse en terre cuite et des Calebasses de *maruv* (vin de palme). Cette dot constituait la reconnaissance juridique et officielle de l'appartenance de la femme à l'homme qui l'avait prise en mariage. Lorsque l'épouse, *mband wa wuruw* (femme de mariage) mourait, l'époux était obligé de verser des dommages à la famille de sa femme.⁸³

Les enfants issus de mariage exogène avaient une résidence instable. Ils pouvaient résider avec leur père, mais dès qu'ils devenaient adultes, ils étaient obligés de rejoindre leur oncle maternel. Ce dernier était l'autorité importante de l'enfant. Il était son pilier le plus important dans la vie. C'est lui qui décidait en matières politique, économique et sociale. Un

⁸² MWANGAL, « Evolution du pouvoir coutumier ... », p. 23

⁸³ Mwant Chishidil CHIKOMB II, notable de Mwant Yav, 67 ans, interviewé à Kapanga, le 02 novembre 2015, lire aussi MWANGAL, « Evolution du pouvoir coutumier ... », pp. 23-24

oncle sans neveux et vice-versa, était considéré comme un malheureux, car dans la tradition, le neveu succédait à l'oncle. Il y a même proverbe : *Mwiipw'a muntw kaada chikemp, waburen mwend wada mutamb* « le neveu ne mange pas une petite part, s'il mange la cuisse, il mange alors la moitié du gibier ». ⁸⁴ Donc le moins qu'il doit manger c'est la cuisse, sinon il mérite toute la moitié du gibier ! Quelle tournure stylistique ! Nous ne savons pas si les littéraires ont un terme technique pour exprimer une telle tournure ! S'il manque la petite part, alors il mérite la grande part ! Belle figure de rhétorique ! Le neveu a toujours droit à une grosse part car il jouit d'une attention particulière par rapport aux enfants de l'oncle maternel.

Lorsqu'un esclave épousait une femme libre, il restait toujours esclave et la femme restait libre, mais elle pouvait travailler pour le maître de son époux. Un homme libre qui épousait une femme esclave l'affranchissait de ce fait, bien qu'elle n'obtienne pas tous les droits d'une personne libre. Elle devait rester toute sa vie dans le village de son époux et ne pouvait pas demander le divorce ; les enfants étaient libres mais appartenaient au lignage de son époux. C'est pourquoi nombreux préféraient épouser des femmes esclaves. ⁸⁵ Plus tard est né dans la société Lunda le système que Fernand Bruno Crine-Mavar ⁸⁶ a qualifié de système bilatéral ou mixte, par le fait que les enfants appartiennent à toutes les deux familles maternelle et paternelle.

La société Lunda comprenait cinq classes sociales correspondant à la position schématique de l'organisation politique de l'État Lunda :

- Le souverain *Mwant Yaav*, Empereur ;
- La *Chitentam* ou la cour royale qui regroupe la grande noblesse ;
- Les *Ayilol* ou chefs politiques,
- Les *antw mpinaw* ou hommes libres,
- Les *aswik* ou esclaves qui étaient des captifs de guerre.

Les initiations ⁸⁷ marquent une étape très importante dans la vie sociale de l'individu par le fait qu'elles dirigent le jeune homme au cœur des problèmes sociaux de la tribu. Il existait chez les jeunes hommes Lunda deux types d'initiations : le *mukand* (circoncision) et la *mwingong*.

⁸⁴ Notre entretien avec Michaël KASOMB Tshiband, Professeur Ordinaire au Département des Lettres et Civilisations africaines à l'Université de Lubumbashi, Lubumbashi, le 14 mai 2020.

⁸⁵ Merran MCCULLOCH, *The Southern Lunda and related peoples, ethnographic survey of Africa*. London: International African Institute, 1951, pp. 46-48.

⁸⁶ Fernand BRUNO Crine-Mavar cité par Mwangal, « Evolution... », pp.23-24.

⁸⁷ Mwant Chishidil CHIKOMB II, notable de Mwant Yav, 67 ans, interviewé à Kapanga, le 02 novembre 2015.

La circoncision montre au jeune homme qu'il est dans la phase d'adolescence et le met en contact avec la réalité de la vie coutumière. Il apprend les métiers et leurs secrets, c'est-à-dire tout ce qui lui était voilé. Après la circoncision, le jeune homme est considéré comme adulte et peut maintenant participer à tous les problèmes de la famille de manière plus active qu'avant. C'est le passage du jeune homme à l'âge adulte. Pendant cette période, l'individu apprend la patience, l'endurance, la fermeté et chaque chose reçoit un nouveau nom qu'il ne pourra jamais dévoiler aux autres. La circoncision était donc une école du caractère et de la sagesse.

La *mwingong* est une initiation d'un degré plus élevé. Elle a lieu après la circoncision. Cette épreuve dure une nuit seulement. Après avoir été soumis à des dures épreuves durant toute la nuit au rythme des tambours, à la matinée le jeune homme apprend le catéchisme de cette initiation et la représentation idéographique des objets ou des êtres ayant trait à cette initiation et leurs appellations abstraites dans le langage connu par les seuls initiés.⁸⁸

Ces institutions étaient d'une grande importance et étaient considérées comme les conditions premières d'admission à toute position sociale élevée. Pour être investi comme chef à des différents degrés, il fallait être initié. Les métiers de sculpteur, de forgeron, de devin et de guérisseur, nécessitaient également une initiation. De nos jours la *mwingong* a pratiquement disparu chez les *Aruwund*, et la circoncision est vite devenue une simple affaire médicale pendant l'époque coloniale. Toutefois, les initiations restent plus vitales pour des groupes Lunda du sud et de l'ouest.

Le devin, le guérisseur et le chasseur constituaient une catégorie spéciale et ils avaient une place très importante dans la vie sociale des Lunda. Le devin, appelé dans le langage local *mutuk* ou *chipongish* était celui qui, par ses forces magiques, savait maîtriser ou dévoiler les maléfices *wulaj*, en dénonçant après les séances divinatoires le *mulaj* (sorcier) qui avait jeté un mauvais sort (maladie, mal chance) ou qui avait provoqué la mort d'une personne. Il pouvait proposer un remède approprié.

Le guérisseur, appelé dans la langue locale *ngang* ou *mbuk* était un médecin traditionnel. Il connaissait les plantes médicinales et savait les combiner pour soigner les différentes maladies. Il était censé avoir des fétiches qui étaient au service de son métier pour lui permet-

⁸⁸ CHIBANG-a-Kambamb, *Histoire socioculturelle des Aruwund*, CORASCEL, Lubumbashi, 1999, pp.28-35.

tre de dénicher les différentes maladies. Le devin et le guérisseur étaient souvent ambulants de par le fait qu'ils se déplaçaient d'un village à l'autre pour exercer leurs métiers et ils étaient beaucoup sollicités par la société.

Le chasseur était un individu spécial dans la société Lunda, mais les talents étaient différents d'un individu à l'autre. On y trouvait des chasseurs doués et des chasseurs profanes. Les doués constituaient le *wuyang* (une sorte d'association des chasseurs) qui était dirigée par un chef des chasseurs. Ils étaient appelés chasseurs professionnels tandis que les chasseurs profanes faisaient la chasse occasionnellement et s'occupaient de petits animaux. Cette association pourrait être d'origine chookwe car les pratiques de *wuyang* sont d'habitude en langue chookwe.

La société Lunda comprenait certaines associations culturelles qui étaient des groupements sociaux où l'on n'adhérait par le choix personnel, en passant par une initiation et paiement de certaines redevances. Les associations comme le *chipwambul* (une association des chasseurs) avait un but religieux et luttait contre la pluie et la foudre. D'autres par contre, elles étaient organisées autour des danses telles que les *atwudyang* qui dansaient pendant les funérailles. Pour y faire membre, il fallait être initié dans le lieu sacré, le *dizemb*. C'était une association masculine. On trouvait également les *atwulemb* qui étaient une association féminine médicale et qui avait comme but de soigner les femmes stériles par la force magico-religieuse appropriée ; les membres étaient les *twulal* (pluriel de *kalal*). Les *mayand* et *moy* ou *mokal* étaient des groupes folkloriques dans lesquels l'on dansait hommes et femmes ensemble pour se divertir. Ces groupes avaient évolué avec la création de différentes sortes d'orchestres, tel que l'orchestre du *Mwant Yaav*, destiné à danser en l'honneur de sa majesté *Mwin Mangand* (« propriétaire de terres », le *Mwant Yaav*) et d'autres pour les loisirs des Aruwund. Il existait enfin beaucoup d'autres associations masculines et féminines dans cet espace Lunda.

Les loisirs occupent la plus grande partie du temps chez les Lunda. La notion du vedettariat est une notion qui date depuis longtemps chez les Lunda. Les vedettes appelés *amfun* en langue *uruwund* avaient pour rôle d'accompagner les loisirs pour les rendre beaucoup plus efficaces et attrayants. On y trouvait des vedettes presque dans plusieurs domaines (musique, danse, comédie, etc.). C'est pourquoi, dans chaque manifestation, la présence des

vedettes était indispensable.⁸⁹ Ainsi, la danse et les jeux occupaient une place prépondérante dans les loisirs.

La danse est en général charpentée par les sons d'un ou de plusieurs tam-tams. Ces derniers sont des dimensions et sonorités différentes en vue de les rendre complémentaires dans l'harmonie de la symphonie. Chaque catégorie de ces tam-tams a un ou plusieurs spécialistes appelés *muvaar* pour rendre le rythme commode à la danse. La danse reste dans tous les cas accompagnée de la chanson qui est l'expression par excellence d'un sentiment et le stimulant de tout effort de la vie courante. Le thème principal de la chanson est exprimé dans le refrain et les couplets commentés. Les couplets de chaque chanson renferment des proverbes, des dictons et des fables qui expriment la sagesse, la bravoure, la gloire, la tristesse, etc.

Chez les Lunda, à chaque circonstance de la vie (naissance, décès, etc.) correspond à une danse (rythme, chanson) appropriée ou spécifique telles⁹⁰ :

- Le *wubwang*, à la naissance des jumeaux avec une danse spécifique ;
- Le *musheet*, lors d'un deuil (levée d'un deuil) ;
- Le *kadang*, lorsqu'on se rend à la guerre ;
- Le *kalemb*, quand quelqu'un est malade pour le soigner, etc.

Les jeux remplissaient le temps creux et se pratiquaient toujours en groupe. Certains jeux réunissaient souvent les adultes et les jeunes mais d'autres avaient lieu par groupes séparés des jeunes et des adultes. Nous citons par exemple les jeux de *angaaj*, de *nsele*, de *mukang*, de *kamoj*, de *kabel*, de *rubes* et de *katilik*⁹¹.

Le jeu de *Angaaj* consistait à faire jouer ou tourner les noyaux du *safu* dans une alcôve circulaire et peu profonde creusée au sol, tapissée de feuilles lisses (surtout les feuilles de bananier). Les différents noyaux se choquaient dans ce ring appelé *diriil*, chacun des adversaires faisait tourner, de sa force musculaire ses doigts, son *ngaaj* au centre de l'alcôve. Le perdant était celui qui en était sorti par un autre suite à un choc entre les deux. Le butin de ce jeu était le noyau lui-même. Ce jeu se pratiquait durant toute l'année.

⁸⁹ CHIBANG, *Histoire socio...*, pp.28-35

⁹⁰ *Mwant Mulambw* David MBAZ Muchail, interviewé à Kapanga le 02 Septembre 2015 ; *Mwant Ruwumbw* NAWAJ, 81 ans, interviewé à Musumb, le 20 septembre 2015.

⁹¹ *Ibidem*.

Le jeu de *Nsel* est un jouet fabriqué avec les feuilles fraîches couvrant l'épi de maïs en forme pyramidale et coiffée d'une couronne de ces mêmes feuilles lamellées. Ce jeu consistait à s'envoyer le jouet entre deux équipes disposées chacune en une ligne droite horizontale tracée sur le sol. Les deux équipes se tenaient face à face à plus ou moins trois mètres. Lorsque le *n sel* touchait le sol dans le camp de l'équipe adverse, cette dernière encaissait un but. La fin du match était sanctionnée par une poursuite punitive des vaincus par les vainqueurs. Ce jeu était pratiqué surtout pendant la période de la récolte des maïs frais et de préférence après la pluie.

Le jeu de *Mukang* consistait à frapper ses deux pieds sur place une à deux fois suivant le rythme de chacun et cela à tour de rôle. Pour gagner ce jeu, il fallait frapper son pied droit ou gauche à l'inverse de son adversaire.

Le jeu de *Kamoj* est un jeu de traction qui opposait deux groupes dont chacun avait un chef que les membres du groupe soutenaient pour traverser une ligne droite horizontale tracée sur le sol.

Le jeu de *Kabel* consistait aux gens de se mettre assis à même le sol face à face en circonférence fermée. Une personne devait quitter sa place avec un objet qu'elle déposait discrètement derrière un joueur et il continuait sa tournée derrière les autres. Cependant, cet objet passait entre les mains d'une personne à l'autre. Une fois qu'elle retrouvait la personne qui détenait cet objet, cette dernière devait se mettre au centre du cercle ainsi de suite.

Le jeu de *Rubes* est un jeu de hasard et le plus dangereux de tous les jeux du fait qu'il exigeait au perdant d'hypothéquer un bien qu'il détenait. C'est pourquoi pendant l'époque coloniale ce jeu fut interdit.

Le jeu de *Katilik* est un ballon fabriqué à l'aide du caoutchouc cuit qui se jouait avec des raquettes en bambou. Ce jeu était essentiellement masculin et opposait deux équipes qui jouaient à la Grand-Place sous les regards et applaudissements des jeunes, femmes, vieux, etc.

Certains jeux ont disparu au profit d'autres jeux surtout importés. D'autres par contre ont évolué et se pratiquent encore jusqu'à ce jour. D'une manière générale, ces jeux avaient non seulement un rôle de loisirs mais aussi un rôle éducatif. Pourquoi ne pouvons-nous pas ressusciter tous ces jeux qui nous rappellent la jeunesse ? Cela peut se diffuser à tra-vers le monde.

Quant à l'organisation politique de l'État Lunda, la pierre angulaire de la structure politique Lunda fut le village qui constituait la petite unité territoriale. L'expansion entreprise par le premier *Mwant Yaav* a fait preuve d'un remarquable sens d'assimilation. Des groupes dispersés, d'origines différentes, avaient été mis en une seule culture politique et soumis aux consti-tutions semblables. La réinterprétation de liens territoriaux et politiques, la

préservation de la personne morale de petits groupes, un système de tributs simples mais appliqué avec une re-marquable continuité avaient fortement contribué à réaliser cette unité. La stabilité et la continuité étaient largement favorisées par la perpétuité des liens et titres et donc par l'ancienneté ininterrompue des interdépendances, ce qui donne une grande flexibilité à la structure politique Lunda.⁹²

L'organisation centrale s'opère dans la capitale, la *Musumb*, composée des membres qui pour la plupart sont chargés d'aider le *Mwant Yaav* dans toutes ses tâches politico-administratives. Au centre du *chitentam* (conseil et cour nationale composée des hauts dignitaires) se trouve le *Mwant Yaav*, détenteur des attributs sacrés dont le principal est le *rukan* ou *kazekil* (bracelet fabriqué avec les veines humaines). Tous les autres chefs et rois tributaires de la région sont des reflets de cette autorité. Le *Mwant Yaav* nomme des dignitaires de la cour, crée de nouveaux titres, peut déposer des dignitaires de tous rangs et préside le *chitentam*.⁹³

A droite du *Mwant Yaav* se trouve la *Nswaan-murund* (titre dynastique représentant la *Ruwej*), considérée comme la mère symbolique et perpétuelle des Lunda. A gauche du *Mwant Yaav*, se trouve son épouse principale, la *Mwant Mwaad*, qui a toujours des égards envers la *Nswaan-Murund* et la *Rukonkish* (mère symbolique du *Mwant Yaav*, en mémoire de Kamong-a-Ruwaaz, mère biologique du premier *Mwant Yaav*) qu'elle considère respectivement comme son aînée et comme sa belle-mère.

En face du *Mwant Yaav*, se trouvent trois notables : le *Waan-a-Mutombw*, médecin en chef du *Mwant Yaav* ; le *Muka-katot*, l'ayant-droit de la peau des *Aka-rupumb* ; et le *Ntomb* (délégué ou représentant d'un *mwant* résidant dans la capitale *Musumb* en cas de son absence). Derrière ces trois notables, se trouvent les *Atwubung* : quinze chefs de terre de l'État Lunda de l'époque de *Ruwej* dont les fonctions sont surtout religieuses. Ces notables sont le *Muka-rusong*, le *Chawut Yav*, le *Chawut Ibong*, le *Siyav*, le *Mwant Kayombw*, le *Mwin Chipet*, le *Mwant Kanding*, le *Mfarukind*, le *Kazemb*, le *Ngwaad*, le *Sakapemb*, le *Kasakw*, le *Mwant Chipwampw*, le *Kalamiikond* et le *Nswaan Mwiiz*. Ils habitent les terres sacrées de *Nkalaany* et tutoient le *Mwant Yaav* en mémoire de *Chibind Yirung*, leur beau-frère. Derrière

⁹² Daniel BIEBUYCK, « Fondement de l'organisation politique des Lundas du Mwaant Yaav en territoire de Kapanga », in *Zaire*, n° 8 (1957), pp. 787-817.

⁹³ VANSINA, *Introduction*, p. 181.

ces *atwubung* se trouve le gardien de la porte de l'enclos royal, c'est-à-dire le fou du roi qui joue en même temps le rôle de police et orchestre du *Mwant Yaav*.

A l'avant de *Mwant Yaav*, se trouvent les *iin kumes* (ceux des yeux, c'est-à-dire ceux de devant) répartis en trois groupes :

- Le groupe *Kankurub* (aîné) : les titulaires de cette catégorie appartiennent à des groupes généalogiques des *Akaruseng* et d'autres sont du groupe des *Iin-kaband*. Il s'agit de *Chishiidil* (c'est sur son territoire que se trouve la *Musumb* actuelle), de *Mwadyant*, de *Mwaanaat*, de *Mwant Kandal*, de *Mwin Ntembw* et de *Muka-chiland*. Ils donnent tribut soit à la *Nambaaz* (sœur symbolique de *Mwant Yaav*) soit à la *Rukonkish* ou encore au *Mwant Yaav* lui-même.
- Le groupe *Chitaazw* ou *nkal* : chef de guerre et chargé de la défense nationale. Son territoire s'appelle *iilemb* qui se trouve autour de la rivière Murung. Le *Mwin Chitaazw* en est le chef et il paie tribut au *Mwant Yav* par l'entremise de ses *Ntomb* (délégués) résidant à *Musumb*.
- Le groupe *Chiying* fait partie de celui du chef de guerre *Nkal* et il s'occupe de garder les frontières du territoire avec les *Kanyok* du territoire de Luilu dans l'actuelle province de Lomami. Le *Mwin Chiying* paie ses tributs au souverain *Mwant Yaav* par l'entremise de ses *Ntomb* résidents à *Musumb*.⁹⁴

Au côté droit, les *iin mukal* ; on y trouve trois groupes :

- Le groupe de *Nchakal Makal*, il est le chef politique des *atubung* et aussi leur neveu sororal ;
- Le groupe de *Nakabamb* (grande-sœur symbolique de *Ruwej*) et de *Nambaaz* qui sont respectivement belle-sœur et sœur symbolique de *Mwant Yaav* ;
- Le groupe de *Mutiy*, les *iin kaband* dont l'ancêtre est *Mwiz-a-Kaband*. A la tête de ce groupe se trouvent le *Nkal*, le *Chang*, le *Mwin Mpand* et le *Mwin Kambang*. Le *Mutiy* est aussi appelé *Chisend Mangand* (« porteur de terres » ou du monde) dont le territoire se trouve à *Mwisol*, dans les terres sacrées situées entre la *Nkalany-Kajidij*.

Du côté gauche, chez les *iin mukal* ; on y trouve :

- Les *iin kaband*, parmi eux se trouvent ceux qui dépendent de *Nswan Mulapw* et de la *Rukonkish* dont le fondateur est *Kaband a Mwaaku* de

⁹⁴ RUMBU'a-Kayimbu, *Les ampwed aruund, les hommes et leur culture*, Essais, ISP-Lububmashi, s.d., p.13. Notre observation directe à *Musumb* lors de nos enquêtes sur le terrain en 2012, 2015 et 2016.

la lignée de Mwaaku. Ce sont le *Kaarl*, le *Mwant Kandal* et quelques *Atubung* de la Nkalany ;

- Les *Akarupumb* et *Akarusong* dont le fondateur est Mwazaaz Muto-mbw. Ce sont le *Muka-chiland*, le *Mwant Mwambw* et d'autres petits chefs disséminés à Dilolo, Sandoa, Kolwezi, Mutshatsha, en Angola et en Zambie.

Du côté arrière, chez les *iin mazemb*, se trouvent les quatre *Kanampumb* suivants :

- Le *Kanampumb* lui-même : Chef principal qui a pour rôle d'assumer automatiquement et provisoirement l'intérim du *Mwant Yaav* jusqu'à ce que le *Mwadyant* accède au trône. Il est également le représentant de Minungu dans la cour de *Mwant Yaav* ;
- Les deux *Kanampumb chakurul muleny* constituant les arrières gardes, l'un à l'arrière garde droite et l'autre à l'arrière garde gauche. Ils s'occupent de la collecte auprès de la population des légumes et autres aliments à manger pour la cuisine de *Mwant Yaav* ;
- Le quatrième *Kanampumb* est chargé de protéger magiquement le *Mwant Yaav*.
- A part eux, on y trouve le *Mwant Chibaab*, le *Mwin Chibumbw*, le *Mwad-a-Mulapw*, le *Mwant Kambamb*, le *Mwin Rubwiiz*, etc. Ils donnent tribut aux femmes reconnues du *Mwant Yaav*.

Le *Chitentam* =Conseil ou Cour nationale composée des hauts dignitaires



Sources : Liévain Mwangal, photos enquête effectuée sur le terrain, Musumb, 01/09/2012

L'organisation locale comprend des *ayilol* [(le pluriel de *chilol*), chefs politiques sans droits de terre qui formaient des colonies (*iiyang*) et administraient une série des terres] et des *ayikej* (chefs politiques principaux, nommés par le *Mwant Yaav* comme surveillants et résidant dans une région où ils supervisent l'acheminement du tribut vers la capitale Musumb)⁹⁵ comme membres que le *Mwant Yaav* envoie auprès d'un ou plusieurs groupes propriétaires fonciers après les avoir assujettis. Ces *ayikej* se soumettent à l'autorité du *Mwant Yaav*, ils participent aux affaires politiques impériales et ils sont nommés par le *Mwant Yaav* lui-même. Ils sont encore chargés de contrôler les activités socio-politico-administratives d'un *chilol* ou des *ayilol*.⁹⁶

⁹⁵ VANSINA, *Introduction*, p. 181.

⁹⁶ Fernand Bruno CRINE-MAVAR, « Avant tradition zaïroise », in *Cultures au Zaïre et en Afrique*, 3 (1914), pp. 105-132.

Après la dispersion de certains Lunda à travers l’Afrique centrale et australe, le premier *Mwant Yaav* pensa à les vaincre et à les réintégrer. Tel est le cas des Amalas, des Amatab, des Chokwe, des Lwena/Luvale, des Lala, des Kaonde, des Kete, des Minungu, des Ndembu, des Salampansu, des Sanga, des Twuwud, des Twinkong, des Yaka, etc. Il fallait donc étendre l’autorité du *Mwant Yaav* sur plusieurs villages. Cette réorganisation politique locale engendra les formes de seigneuries suivantes :

- ~ Le *Mwant Yaav*, empereur ;
- ~ Le *ntomb*, gage ou délégué politique ;
- ~ Le *iikej*, chef politique principal;
- ~ Le *chilol*, chef politique ;
- ~ Le *kabung*, chef de terre.

Pour l’organisation idéologique, d’abord, le terme idéologie provient du grec ancien *idea*, «idée» et *logos*, «la parole, le discours», l’idéologie est, étymologiquement, un discours sur les idées. En grec ancien, le substantif «*idea*» apparenté au verbe «voir», suggérerait plutôt le sens d’image. L’idéologie est communément interprétée comme la logique d’une idée par rapport à sa contrainte, la logique d’une vision, la logique d’une image développée pour la pensée du groupe.⁹⁷ En tant que science, le terme idéologie apparaît à la fin du XVIII^e siècle. Il fut forgé en 1796 par Destitue Tracy pour désigner l’étude des idées, de leur caractère, de leur origine et de leurs lois, ainsi que leurs rapports avec les signes qui les expriment. L’idéologie était alors considérée comme un système de pensée cohérente, indépendante des conditions historiques. Cette conception accompagna tout le XIX^e siècle, en parallèle au déploiement de la pensée scientifique et à la révolution industrielle.⁹⁸

Ce qui guide les penseurs, c’est la recherche d’un système global et cohérent qui s’articule autour de l’application des lois scientifiques aux phénomènes sociaux. Dans certains cas, la polarisation est établie entre idéologie scientifique et croyances religieuses. L’idéologie s’oppose à la métaphysique et à la psychologie. Très rapidement, elle prend une connotation péjorative. La connotation péjorative du mot « idéologie » porte la marque originelle de « Napoléon Bonaparte »—« l’école » de pensée des « idéologues » fut raillée par l’empereur qui traita ainsi ceux qui s’opposaient à lui. Napoléon Bonaparte l’assimile à la philosophie obscu-

⁹⁷Faustin MUSHID Nawej, « Idéologie politique véhiculée dans les textes d’investiture du Mwant Yaav », Université de Lubumbashi, (dissertation doctorale en langues et littératures africaines), 2020, p.86

⁹⁸MUKOKO Ntete Nkatu, « Littérature et idéologie », in *Scientia, revue de sciences, Lettres et Pédagogie appliquée*, vol.3, n° 2, 1988, p.129 cité par *Ibidem*

re, à la discussion sur les idées creuses et vaines et l'oppose au réalisme comme au pragmatisme. L'idéologie désigne alors la théorie détachée de toute réalité. Marx propose de cesser de considérer l'idéologie comme un système neutre. Il donne pour cela un éclairage critique au concept originel de l'idéologie de l'époque. Il considère l'utilisation de l'idéologie comme un système d'opinions servant aux intérêts de classes sociales.⁹⁹ Comme on le voit, l'idéologie est un ensemble d'idées, d'opinions constituant une doctrine. Philosophiquement parlant, elle est un ensemble de représentations cohérentes dans lesquelles une classe sociale se reconnaît et dont elle se sert dans la lutte contre une autre classe pour imposer sa domination.¹⁰⁰

Elle est un système d'idées et de jugements explicités et généralement organisés, qui sert à décrire, à expliquer, à interpréter la situation d'un groupe ou d'une société. Elle s'inspire de certaines valeurs et propose une orientation précise à l'action de ce groupe et elle construit l'image de la société, de son fonctionnement et son action. Pour atteindre son idéal, ses voies et moyens, chaque idéologie propose soit l'abandon de certains éléments de la coutume au profit du changement qu'elle estime nécessaire, soit encore le recours au passé. Chez les Lunda, l'idéologie de succession positionnelle et de la parenté perpétuelle consiste à rappeler ou à mettre dans la mémoire de générations actuelles, la présence perpétuelle de leurs ancêtres. Les premiers et les héros culturels Lunda, en l'occurrence de Chinawej Mbar et Musang, qui s'attachèrent à la fabrication des certains insignes prééminents du pouvoir. Chinawej Mbar fabriqua ainsi le *kazekil* (bracelet royal en veines d'hommes), la hache, la houe, le *rubemb* (double cloche), le *ngansw* (tambour) et l'utilisation des peaux de léopard et de lion. Quant à sa femme Musang, elle instruisit Kaswaasw sa fille, le secret de la poterie.

Avant de mourir, ces deux ancêtres voulurent vivre toujours dans la mémoire de leurs descendants. Ainsi, Chinawej Mbar demanda à son fils de planter un arbre, le *muyombw* partout où il habitera et l'abreuvera de vin de palme, son verdissement et ses feuilles lui apprendront qu'il vit toujours à ses côtés. Musang, de son côté, invita sa fille à perpétuer sa mémoire en un édicule de terre battue garnie d'une alvéole, le *kazaay* (petit tombeau). C'est de cette façon que les Lunda évoquent et commémorent leurs ancêtres, dans le langage local *kukombidil* (adoration).¹⁰¹

⁹⁹ MUSHID, « Idéologie... », pp. 86-87

¹⁰⁰ *Le Petit Larousse, Dictionnaire encyclopédique pour tous*, Larousse/HER, Paris, 1999, pp. 526-527.

¹⁰¹ CRINE-MAVAR, « Avant tradition », pp. 105-134.

Cette idéologie de succession positionnelle et de parenté perpétuelle fut caractérisée par le transfert de *rukan* ou *kazekil* de la main d'un homme à la main d'une femme, d'où l'émergence de la femme dans la scène politique Lunda. Elle est aussi caractérisée par l'apparition du titre du *Mwant Yaav*, par la création des dignitaires dont les fondateurs sont unis à la personne du *Mwant Yaav* et par la fixation des institutions dominées par le vocabulaire de la parenté (c'est-à-dire revêtir les titres à ses parents, telle que la *Nswaan Murund* qui doit toujours être auprès du *Mwant Yaav*). Tous les chefs Lunda gardent donc la même structure politique.¹⁰²

En un mot, les descendants de ces héros culturels Lunda (Chinawej Mbar et Musang) ont gardé dans la même relation généalogique, les liens entre l'inaugurateur vis-à-vis du chef suprême et d'autres chefs politiques. C'est la parenté perpétuelle ou symbolique, ce qui confère à l'État Lunda et à sa capitale Musumb, les relations « constitutionnelle » des parents du *Mwant Yaav* (c'est-à-dire, son « père », sa « mère » et ses « enfants »). C'est pourquoi la succession positionnelle des *Ant Yaav* se fait même sans relation biologique et ils s'approprient seulement le rôle qu'avait joué le premier *Mwant Yaav*.

A propos de l'organisation militaire, pour assurer véritablement l'unité, l'intégrité, la sécurité et la défense de l'État Lunda, le premier *Mwant Yaav* comprit qu'il fallait organiser une armée. Il commença ainsi à entretenir une série de formation militaire dirigée par des *atwukwaat* (*kakwaat* au pluriel), pour renforcer son autorité sur ses grands vassaux. Il envoyait ses militaires pour aller occuper les capitales des chefs subordonnés qui ne voulaient pas payer tribut. Les *Ayilol* éloignés de la capitale Musumb, payaient tribut au *Mwant Yaav* une fois par an, tandis que les autres plus proches les payaient plusieurs fois par an, surtout en produits vivriers consommés dans la capitale Musumb.¹⁰³ L'armée était organisée en avant-garde, flanc-garde, arrière-garde, avec chacune une réserve reliée entre elle par des agents de liaison et précédée d'éclaireurs. Au centre, se trouvait le *Mwant Yaav*, entouré de sa garde royale composée de guerriers d'élite. Le gros de l'armée était cependant composé de l'avant-garde, commandé par le *Mwan-a-Kaj* et dont le sort décidait de la victoire. Le *Mutiy* et le *Samwan* amant de la *Rukonkish*, commandaient les flancs-gardes, les deux *Kanampumb wa muleny* de l'arrière-garde.¹⁰⁴

¹⁰² *Ibidem*.

¹⁰³ VANSINA, *Introduction*, pp. 181-182.

¹⁰⁴ Léon DUYSTERS, « Histoire des Aluunda », in *Problème d'Afrique centrale*, n°40 (1958), pp.75-98.

Concernant l'organisation économique de l'État Lunda, elle était basée sur l'agriculture, la chasse, la pêche, l'élevage et le commerce. L'agriculture était beaucoup pratiquée mais l'infertilité du sol empêchait des fois une culture intensive. Les Lunda cultivaient en brousse, loin du village, à cause des animaux domestiques. Ils produisaient généralement le manioc, l'igname, la patate douce, le millet, le haricot, le sorgho, la courge, l'arachide, etc. Avec l'arrivée des Européens, ils ont commencé à produire le coton, le riz et le maïs. La rotation des récoltes était aussi pratiquée. Ils avaient comme techniques d'agriculture : l'abattage, le défri-chement et la brûlure qui étaient les travaux des hommes, tandis que les femmes s'occupaient du semis et de la récolte.

La chasse était d'une grande importance, surtout avec l'entrée des Lunda dans le commerce international développé par les Portugais à partir de la côte occidentale du continent. Les chasseurs étaient considérés comme des responsables des richesses qu'ils accumulaient au cours de cette période. Ils constituaient au sein de la société une classe à part, avec des privilèges spéciaux et un statut social élevé.¹⁰⁵

La maison d'un chasseur professionnel se distinguait des autres par l'arbre sacré *wuyang* planté devant la maison, sur lequel étaient pendus des trophées de chasse (cornes, crânes, etc.) et par certaines plantes que le chasseur entretenait près de sa hutte pour s'assurer une bonne chasse. Cette profession était sous entendue dans certaines familles comme héréditaire, traduite dans le langage populaire uruwund de *wuyang wa taatukwend* « il a hérité cette profession de son père » et chaque famille avait son propre arbre sacré, le *muyombw*. Cette profession était aussi acquise, car tout celui qui désirait devenir chasseur professionnel, pouvait s'en acquérir auprès d'un vieux chasseur.¹⁰⁶ Pour pratiquer la chasse, ils utilisaient les pièges, les arcs et flèches et plus tard avec l'arrivée des Européens, les fusils et les pièges en fil de fer.

Les Lunda pratiquaient aussi la cueillette et la pêche avec diverses techniques : poser des nasses et empoisonner les poissons pendant la saison sèche, technique réservée aux femmes, tandis que les hommes utilisaient les *midjiy* (nasses) et, plus tard, la pêche à la ligne à l'aide des hameçons.

¹⁰⁵ MCCULLOCH, *Southern Lunda*, p.35.

¹⁰⁶ MCCULLOCH, *Southern Lunda*, p.50.

Concernant l'élevage, les Lunda domestiquaient surtout les chiens, les chèvres, les moutons, les poules et parfois le gros bétail. Le chien était surtout élevé parce qu'il jouait un rôle capital dans la chasse. Tout bon chasseur devait nécessairement avoir un ou plusieurs chiens. L'élevage du bœuf était une nouveauté au XX^e siècle. Son acquisition fut ainsi difficile et chère. L'élevage du bœuf fut alors considéré comme le monopole du chef seul et comme symbole de la puissance économique.

Pendant les années 1625-1875, les Lunda entretenaient des relations commerciales avec les peuples voisins et avec certains Européens. Ces derniers venaient avec les étoffes, la poudre à canon, les fusils, etc. qu'ils échangeaient contre l'ivoire, les peaux de léopard et de lion, les animaux domestiques (chèvres, moutons, etc.) et contre les produits agricoles et les esclaves. Cette période correspond avec celle de la traite des Noirs dans le circuit du commerce transatlantique. Musumb et ses *Ant Yaav* avaient joué un rôle capital dans ce commerce. Les Européens venaient avec la pacotille pour échanger contre les esclaves.¹⁰⁷

Depuis de nombreux siècles, le sel et le cuivre structuraient l'économie et le commerce de cette région. Ces deux matières premières étaient rares et faisaient l'objet d'une forte demande en Afrique centrale. Avant l'implantation yeke, le commerce de la région était structuré par deux grandes voies commerciales—un axe nord-sud et un axe est-ouest—fortement cloisonnées. Le royaume luba représentait l'épine dorsale de l'axe nord-sud. C'était un réseau commercial à vocation régionale où le commerce, soutenu par la croisette de cuivre et les perles qui y faisaient office de monnaies polyvalentes, s'effectuait de proche en proche, entre peuples voisins. Cet axe était représentatif des modalités d'un commerce régional orienté prioritairement vers la subsistance. Quant à l'axe est-ouest, il était contrôlé par les Lunda de *Mwant Yaav* pour les relations commerciales avec l'océan Atlantique et par les Lunda de *kazemb* de Luapula pour le commerce avec l'océan Indien. Ce réseau était intégré dans le commerce à longue distance et n'avait plus une vocation régionale car il avait permis les Lunda de se connecter aux côtes occidentales et orientales de l'Afrique et de s'impliquer dans l'économie internationale de marché. Par après, les tissus et les perles devaient y remplacer le cuivre en tant que monnaies polyvalentes.¹⁰⁸

¹⁰⁷ E. Anna LERBAK et Daniel MUNUNG, eds, *Ngand Yetu: Aruund a Mwant Yav*, Eglise Méthodiste, Elisabethville-Congo, 1963, pp. 25-28.

¹⁰⁸ Hugues LEGROS, *Chasseurs d'ivoire. Une histoire du royaume yeke du shaba (Zaïre)*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1996, pp.107-108.

Le *Mwant Yaav* jouissait de son monopole sur les communications avec l'ouest, le *Kazemb* sur celles de l'est et les Luba sur le réseau septentrional. La région du Copperbelt (le sud-est du Katanga) représentait le seul point d'articulation de ces trois voies, car la plupart des biens commercés sur ce réseau provenaient de cette région. Ces trois grands centres commerciaux avaient assuré leur monopole grâce à une rente de situation constituée du tribut et de raids prédateurs. Grâce à cela, ils avaient capté à leur profit le flux des productions locales par le biais du tribut et des razzias. L'absence d'articulation entre trois routes commerciales et le monopole détenu grâce à la rente tributaire avaient empêché les trois grands centres de la région de développer une politique économique active et volontariste et de s'orienter vers l'économie de marché. Les Lunda de *Kazemb* de Luapula accumulaient les biens et les richesses mais ils ne jouaient aucun rôle actif dans les processus de production qui étaient du ressort des populations tributaires ou des esclaves. Ces Lunda du *Kazemb* de Luapula étaient passifs même dans le domaine du commerce par fait qu'ils attendaient seulement l'arrivée des caravanes portugaises et arabo-swahili. Ce manque d'articulation entre les routes commerciales et la passivité des centres politiques et économiques seront exploités par les Yeke lors de leur mainmise sur le commerce du Katanga.¹⁰⁹

En définitive, les Lunda septentrionaux exportaient des esclaves et l'ivoire depuis 1650 environ. Il y avait aussi le commerce du cuivre et du sel du Katanga, produit extrait par les caravanes elles-mêmes. Il n'y avait pas de monnaie et les tributs arrivaient de partout d'abord à la capitale Musumb, puis ils étaient redistribués aussitôt. Ces tributs représentaient la plus grande partie du volume d'échange des biens. De plus, la capitale Musumb et d'autres chefs-lieux des royaumes tributaires de l'État Lunda, étaient les seuls repères sur la route des caravanes qui achetaient, vendaient et payaient des droits de passage. Les Lunda ont joué un rôle moteur dans les relations commerciales de la zone luso-africaine. L'économie Lunda était en grande partie une économie de subsistance et communautaire. La cueillette, la chasse, la pêche apportaient un complément à l'alimentation et fournissaient d'autres ressources non moins importantes à la société. L'agriculture constituait l'activité économique la plus importante et la plus nécessaire.

Les relations commerciales entre la région Lunda et la côte atlantique se limitaient à l'achat des esclaves de la côte pour répondre à la demande de l'homme occidental vis-à-vis de la production des produits tropicaux et, au besoin, de la main d'œuvre dans les plantations de

¹⁰⁹ *Ibidem.*

l'Amérique vers les années 1850. A la suite de la révolution industrielle, le commerce de la cire, du caoutchouc et de l'ivoire vit jour. La recherche de ces produits en Angola entraîna des longs déplacements à l'intérieur du continent. Les éléphants abondaient dans l'État Lunda et firent d'énormes profits aux Lunda d'avoir beaucoup de fusils.

Les Chookwe étaient des commerçants pratiquant la traite des esclaves, chasseurs d'éléphants, récolteurs de cire. Ils étaient particulièrement liés au commerce avec l'Angola depuis le XVIII^e siècle. Les Ovimbundu du plateau de *Bihé* entrèrent dans le commerce et devinrent fournisseurs d'esclaves aux commerçants de Benguela. Pour atteindre la *Musumb* qui était un grand dépôt d'esclaves, les Imbangala venaient directement du Kwanza vers Musumb. Les Ovimbundu eux, passaient à travers la région du Kwanza chez les Chookwe pour se diriger vers le Kasai, pour atteindre le *Katende* et le *Sakambundji* et aboutir à Musumb.¹¹⁰

2.3. Les rites funéraires et d'investitures du *Mwant Yaav* comme revue de l'histoire

Comment les Lunda conçoivent-ils la mort de *Mwant Yaav* et comment l'enterrent-ils ? De quelles manières les Lunda investissent-ils leur souverain *Mwant Yaav* ? Telles sont les grandes questions auxquelles nous allons répondre au long de ce sous-chapitre.

Les Lunda croient que la mort de *Mwant Yaav* n'est jamais naturelle. Elle est plutôt l'aboutissement des luttes surtout politiques soit sur les champs de bataille soit après des luttes successorales. Il existe plusieurs versions autour de la mort de *Mwant Yaav*. La première d'entre elles affirme que dès que le *Mwant Yaav* meurt, la nouvelle est gardée secrète. Cependant, le message sera vite envoyé à la *Rukonkish* sa mère symbolique. Quand la nouvelle arrive, on gardera silence jusqu'à ce que la *Rukonkish* appellera les *Ayimangat* ou *Amvaar* chez le *Ntambw a Kabong* pour informer la population. Ainsi, tous les notables et la population viendront chez la *Rukonkish* et de là vers le palais royal. Pour l'instant, c'est le *Kanampumb* principal qui remplace le *Mwant Yaav* dans le *diitand* « trône » pour jouer l'intérim. Il doit rester derrière la maison royale, tandis que le corps du défunt est étalé devant. Pendant cette période, plusieurs cérémonies sont faites.¹¹¹

¹¹⁰ Joseph Calder MILLER, *Cokwe expansion (1850-1900)*, Madison, Wis., University of Wisconsin, African Studies program, 1969, pp.29-30.

¹¹¹ Mwant Chishidil CHIKOMB II, notable de *Mwant Yaav*, 67 ans, interviewé à Kapanga, le 02 novembre 2015.

Une deuxième version place la *Nswaan Murund* (Ruwej) comme la première personne qui reçoit la nouvelle. C'est elle qui doit retirer le *rukan* (bracelet royal) du bras de Mwant Yaav défunt puis la nouvelle sera confirmée par le *rubemb* (double cloche qui se trouve dans le palais royal et dont le rôle est de confirmer la mort de Mwant Yaav).¹¹² Une troisième version orale montre que les premiers à être informés de la mort de Mwant Yaav sont la *Nswaan Murund*, le *Kanampumb*, le *Mutiy* et le *Mwad-a-Chilabw*. Ils suivent l'évolution de la mort de Mwant Yaav, c'est-à-dire quand il est encore en agonie. Pendant cette période, les *Atwubung* devront proposer les candidats potentiels au trône. C'est alors que la nouvelle sera annoncée officiellement.¹¹³

De l'analyse de ces versions, il ressort que le *Mwant Yaav* n'est jamais mort. Il existe toujours par le fait qu'il est une institution permanente qui est incarnée dans la personne de l'individu qui meurt sans jamais mourir elle-même. Il est remplacé immédiatement après sa mort. Quand le Mwant Yaav meurt, rien ne peut filtrer au public au moment même de l'évènement. La nouvelle est gardée secrète par le *Mwant Kabwiit Mukamulong* ainsi que ses proches parents. Ce sont eux qui doivent le laver, le coiffer, l'habiller, le parer de ses insignes royaux et l'exposer sous un hangar mortuaire. C'est alors que la *Nswaan Murund* viendra lui retirer le *rukan* (le bracelet royal) sans pleurer.

La nouvelle de la mort sera maintenant annoncée sous le rythme du *moond* (tambour télégraphique cylindrique). C'est à ce moment que l'on va pousser des cris de pleur, de lamentation et de joie. Les travaux seront arrêtés partout. Tous les chefs, accompagnés de leurs populations, viendront à Musumb pour rendre les derniers hommages. C'est un deuil national, car il frappe toute l'étendue de l'État Lunda. Plusieurs cérémonies funèbres seront organisées. Les *Atwudyang*¹¹⁴ s'emparent des biens des gens : chèvres, volaille, produits agricoles dans les champs des gens, personne ne réclame son droit de propriétaire. Parfois, un accident peut survenir et il sera mis en relation avec la mort de Mwant Yaav. Toutes les activités seront reprises après l'enterrement, c'est-à-dire après trois jours de deuil. Durant les funérailles, les petits enfants sont écartés et enfermés dans des maisons et ils ne doivent pas voir le cadavre ni même le cercueil. On l'enterre pendant la nuit.

¹¹² CHIKOMB Muchail (*Mwant Dibungur*), 60 ans, interviewé à Kapanga (village), le 10 octobre 2015.

¹¹³ NKONGAL Mwangal, Chef de groupement Chibab, interviewé à Musumb, le 10 novembre 2015.

¹¹⁴ Les *atwudyang* sont des Amalas, des Arwuund de Chibalak et de Mbind-a-Kan dans l'actuel Territoire de Sandoa, qui font partie d'une association volontaire, ce sont des *asees* du *Mwant Yaav* qui font des amusements et dansent pendant les funérailles.

L'enterrement de Mwant Yaav est suivi d'une série des cérémonies et soumis à quelques conditions : n'importe où survient la mort, le corps doit être ramené dans la capitale Musumb. Jadis, l'enterrement de Mwant Yaav se faisait à la *Nkalaany*, assis sur une chaise, avec ses esclaves et ses objets. De nos jours, il est enterré à Musumb, mais ses reliques sont apportées à la *Nkalaany*.¹¹⁵ Il était enterré dans le marécage de la rivière *Chital* à la *Nkalaany* si son règne était jugé bon. Au cas contraire, il était brûlé et ses cendres éparpillés dans l'eau. Avant de l'enterrer, on devait d'abord prélever les reliques : ongles, cheveux, poils, veines, etc. puis les enterrer à la *Nkalaany*, précisément dans la localité de Mwaad a Muteb. L'enterrement se faisait un jour après sa mort et toujours la nuit, de manière à garder secret le lieu exact de cet enterrement. Actuellement, les cérémonies ont un peu changé : après le constat de la mort, le corps du défunt est lavé, poudré et habillé par le *Mwant Kabwiit Mukamulong*. Avant de mettre le cadavre en bière, on doit le coiffer les cheveux et tondre les ongles, puis les envelopper pour les apporter chez la *Mwaad a Muteb*.¹¹⁶ Avant d'exposer le corps du défunt sous un hangar mortuaire, on précède aux cérémonies de *mbamfund*¹¹⁷ qui marque la fin du mandat de Mwant Yaav.

Le défunt est enterré avec d'autres insignes impériaux : le *chibangul* (coiffe royale), le *mukamb* (jupe royale), etc. Ce sont les *iin kumes* (les notables qui se mettent en avant-garde lors de *chitentam*) qui l'enterrent. Muteb a Kasang est le premier des *Ant Yaav* (Mwant Yaav au pluriel) à être enterrés dans l'actuelle ville de Musumb, dont le *diikumbw*¹¹⁸ fut apporté chez la *Mwaad a Muteb* par le *Mwant Kabwiit Mukamulong*.¹¹⁹ C'est à partir de Mwant Yaav Muteb a Kasang que les modifications dans le système d'enterrement des *Ant Yaav* sont intervenues. Avant de l'enterrer, on fera sortir le cadavre par la porte de derrière du palais (*ku mazemb*) tandis que par la porte du devant (*ku mees*), le *Mwadyant* (le *Mwant Yaav* potentiel) entre avec les honneurs et sera présenté officieusement après avoir payé les indemnités chez le *Kanampumb* principal. Cependant, les porteurs de la dépouille mortelle font des danses funèbres avec l'orchestre royal (*amvaar*) pendant la nuit et à travers toutes les rues de la

¹¹⁵ KANAMPUMB Chimpir, Chef de groupement Kanampub, 76 ans, interviewé à Musumb, le 12 novembre 2015.

¹¹⁶ La *Mwaad a Muteb* est considérée comme la deuxième personnalité après Ruwej. Elle est la gardienne des tombeaux des ancêtres et habite la localité qui porte son nom près de la *Nkalaany*.

¹¹⁷ Le *mbamfund* est le fait du retrait de *kazekil* (bracelet royal en veines humaines) par la *Nswaan-Murund*.

¹¹⁸ Le *diikumbw* est l'ensemble des ongles, cheveux, veines, bref, les reliques de Mwant Yaav défunt que l'on apporte à Mwaad a Muteb pour l'enterrement symbolique.

¹¹⁹ MUTEBA Majit, « Luttés de succession au trône des *Ant Yaav* (1907-1965) », TFC, ISP-Musumb, 1987, p.22.

capitale Musumb. Le cercueil du défunt est transporté dans le *chipoy*, le cortège confondu par la joie et les pleurs, de part et d'autre.¹²⁰

Quel est le mode de succession de *Mwant Yaav* ? Deux versions s'affrontent au sujet de l'élection du successeur. Pour Muteb Majit, avant que le *Mwant Yaav* mort ne soit inhumé, un conseil électoral doit être convoqué et se réunir en deux séances. Premièrement, avec les *iin mazemb* (les notables de l'arrière-garde) présidé par le *Kanampumb* principal. Ce conseil comprend le *Mwiin Rugung*, le *Mwant Kaarl*, le *Mwant Mwaad a Mwiish* et le *Mwant Sakawat*. Pendant cette séance, le *Kanampumb* présente les différents candidats qui sont les successeurs potentiels. Le conseil retiendra un ou plusieurs candidats. Pendant la deuxième séance, le *Kanampumb* présentera les candidats retenus à la *Nswaan Murund* (Ruwej) à qui revient le droit de veto.¹²¹

Pour le *Mwant Ruwumbw* Nawej, quand un *Mwant Yaav* meurt, le *Kanampumb* principal joue l'intérim ; il est en même temps le président du conseil électoral composé de la *Nswaan Murund* avec les *iin mazemb* entre-autres : le *Mwant Chaal* '*chiyy cha nswaasw*', le *Mwant Mwaad a Mwiish*. Le mobile de ce conseil est d'établir certains critères de base de l'élection du *Mwant Yaav*. A ce moment, le dépôt des candidatures se fait auprès de la *Nswaan Murund*. Parmi ces critères, il est convenu que le candidat doit :

- avoir une bonne conduite et un bon témoignage ;
- être un homme simple, doux et bon ;
- n'avoir pas de déformation physique ;
- être compétent ;
- avoir des biens matériels.

Le conseil se mettra à l'examen de ces différentes candidatures. Pendant le déroulement de l'élection, toutes les rumeurs sont colportées par la *Rukonkish* (mère symbolique du *Mwant Yaav*) qui joue le rôle de l'opinion publique, cependant elle ne fait pas partie du conseil électoral. Elle influence seulement le choix d'un candidat. Lorsque le *Mwadyant* est élu, il sera amené chez le *Mwant Chaal* '*chiyy cha nswaasw*' qui va le cacher dans une hutte secrète (*chikumbw cha chipilipiil*) pour le présenter au public après. Le *Chaal* est le principal intronisateur du *Mwadyant* qui le présente aux différents notables et au public. Le droit de veto revient

¹²⁰ Nos informateurs n'ont pas voulu nous donner tous les détails concernant les cérémonies funèbres car pour eux, c'est sacré et il est strictement interdit de révéler cela aux publics.

¹²¹ MUTEB, « Luttés de succession », p. 22.

à la *Nswaan-Murund* qui doit choisir parmi les différents candidats proposés, le mari qui lui convient.¹²²

Après analyse de ces différents points de vue, nous disons que la *Nswaan-Murund* joue un rôle prépondérant dans le processus électoral du *Mwant Yaav*. Elle possède le droit de veto. Elle peut accepter ou refuser un candidat potentiel jugé valable par le conseil électoral. La propagande électorale est de courte durée du fait qu'elle se déroule au même moment que les deux séances du conseil électoral. Ce conseil se base donc sur les critères déjà définis, mais il se heurte aussi à des sérieux problèmes lors de l'examen des candidatures déposées par à cause de la brièveté du temps consacré à l'étude ou l'évaluation de chaque candidature.

Pour éviter la politique de la chaise vide au trône, les *Aruwund* placent la cérémonie de l'enterrement du *Mwant Yaav* défunt après celle de la désignation de son successeur en se basant sur un système électoral quasi-démocratique. Beaucoup d'ayants-droit au trône sont presque inconnus. On tente seulement d'identifier des candidats pour se faire une idée bien avant sur le successeur potentiel. On doit donc bien examiner les qualités du candidat. Bien que l'on procède à l'élection du *Mwant Yaav*, nous observons que les membres du conseil électoral présidé par le *Kanampumb* se limitent seulement à l'examen systématique des candidatures et à la proposition des candidats auprès de la *Nswaan-Murund* à qui revient la dernière décision. Il arrive des fois que la *Nswaan-Murund* soit subjective dans son jugement pour l'appréciation d'un candidat. Ce système politique Lunda nous semble assez exceptionnel vu que le système électoral est quasi-démocratique.

S'agissant de l'investiture et des étapes à suivre, il est question d'analyser certains rites d'ordre magico-religieux, l'utilisation de certains insignes du pouvoir, l'initiation à l'art de gouverner et quelques formalités traditionnelles que le *Mwant Yaav* doit subir.

Une fois désigné, le *Mwadyant* se fera entrer par la porte du devant du palais royal ; au même moment, le *Mwant Yaav* défunt se fait sortir par la porte de derrière pour être amené à sa dernière demeure. A l'instant même, le *Kanampumb* principal cesse de jouer l'intérim et laisse la place au *Mwadyant*. Avant de lui céder le trône, le *Kanampumb* devra exiger du *Mwadyant* des indemnités. A ce moment, le *Mwant Chaal* '*chiiy cha nswasw*' devra présenter officiellement le *Mwadyant* à la foule afin que ce dernier dise son premier discours après qu'il

¹²²*Mwant Ruwumbw* NAWAJ, l'un des notables qui se rendent à la *Nkalaany* pour l'investiture officielle du *Mwant Yaav* ; il participe ainsi à certaines étapes de la cérémonie d'investiture, interviewé à Musumb, le 20 octobre 2015

a été soumis à plusieurs cérémonies d'investiture. Malgré tout, le *Mwadyant* n'est pas encore reconnu officiellement. Il ne sera investi officiellement qu'à la *Nkalaany*. Sur le chemin de l'investiture, il traversera beaucoup d'étapes magico-religieuses conformes à la tradition. Les *Atwubung* de la *Nkalaany* attendent accueillir leur nouveau beau-frère en la personne du *Mwadyant*.

Juste après son élection, le *Mwadyant* sera conduit chez le *Mwad a Mwiish* où il subira toute la nuit certains rites importants : l'emploi des insignes du pouvoir tels que la coiffure parée des perles (*chibangul*), la chasse-mouche (*mwimpung*), etc. Il sera initié à l'art de gouverner puis suivront d'autres formalités traditionnelles. Le jour suivant, il sera conduit dans une hutte de passage¹²³ construite pour la circonstance avant d'être dirigé dans le palais royal où il va détronner le *Kanampumb* qui assumait l'intérim. Ce *Mwadyant* restera caché et le *Kanampumb* le fera chercher par ses *ant* (notables): le *Mwaad a Mwiish*, le *Nswaan Chidjaat* et le *Mwaad a Chilabw*.¹²⁴

Le *Mwadyant* doit être conduit à *Nkalaany* pour prêter serment dans les endroits sacrés. Quand il traverse cette étape, il obtient donc le pouvoir surnaturel, ayant le *kazekil* au bras gauche, si son pouvoir provient de sa lignée maternelle, et au bras droit, s'il vient de sa lignée paternelle. Il devient le représentant des ancêtres parmi les vivants en devenant officiellement *Mwant Yaav*. Suite aux intrigues de la part des candidats potentiels malheureux à l'élection et qui envient le trône, le *Mwadyant* se hâtera d'effectuer le voyage vers la *Nkalaany*. Il devra effectuer plusieurs escales allant de *Musumb wa Rusambw* à *Musumb wa Kanteng*, de *Musumb wa Kaas* à *Musumb wa Kabeeb* jusqu'à la *Nkalaany* où il sera investi par les *atwubung* (notables installeurs) suivants : le *Mukaleng Mukarusong*, le *Mukaleng Chawut Yav*, le *Mukaleng Chawut Iibong*, le *Mukaleng Kasakw*, le *Mukaleng Kalam Iikond*, le *Mwant Kanding*, le *Mwant Mfarikind*, le *Mwant Kazamb*, le *Mwiin Chipet*, le *Mwant Kayombw*, le *Mwant Saka-pemb*, le *Mwant Ngwaad*, le *Mwant Siyaav*, le *Mwant Chipwampw* et le *Nswaan Mwiiz*. Toutes les cérémonies d'investiture qui se déroulent sur ces terres sacrées de la *Nkalaany* relèvent des mythes d'investiture qui datent de l'époque du premier *Mwant Yaav* jusqu'à celui d'aujourd'hui.

¹²³ Cette hutte de passage est appelée *chiyy cha masas* ou *chikumbw cha mupandakan* ; elle est construite par le *Mwant Chaal*. C'est une hutte comme le terme le dit, de passage qui sert juste pour les cérémonies traditionnelles d'investiture.

¹²⁴ *Mwant Mwan a Kaj* KATEMBW Yav Kadit, interviewé à *Mwan a Kaj* (Kapanga), le 15 novembre 2015

Nkalaany, rivière sacrée, où se déroulent les cérémonies finales d'investiture du Mwant Yaav



Sources : MWANGAL, photos enquête effectuée sur le terrain, Musumb en 2012

Le *Mwadyant* doit passer par la route des *atwubung* pour arriver à la Nkalaany¹²⁵. Il est accompagné de certains *Ant* (notables), voire certaines personnalités qui vont aussi assister à son investiture. Ils vont commencer par le village de Kamulemb où ils passeront la nuit dans les huttes appelées aussi *misumb* (pluriel de *musumb*). Le jour suivant, ils vont prendre un autre chemin de brousse jusqu'à la localité de Kabeb (*Musumb wa Kabeb*) où ils passeront encore la nuit. Le troisième jour, ils vont foncer jusqu'à Chibwiid où ils passeront encore la nuit. De là jusqu'à la localité de Kasakw près de la Nkalaany. Dans chaque Musumb, le *Mwadyant* a le devoir de s'incliner pour rendre hommage aux ancêtres et de payer des indemnités aux *Atwubung* (notables de ces localités). Lorsqu'ils arrivent à *Musumb wa Kabeb*, on tue quelques bêtes domestiques pour faire le sacrifice de sang aux arbres sacrés *muyombw*, *mukaamb*, *mu-leemb*. C'est le *Mwant Ruwumbw* qui est chargé de ce service. Jadis, le sacrifice était humain. En même temps le *Mwiin Kabeb* et le *Mwant Mukang* étaient eux aussi offerts comme sacrifice mais de nos jours, ils sont détrônés et remplacés immédiatement¹²⁶; tandis que le *Nswaan-Mulapw* regagne le plutôt possible la capitale Musumb. Il ne doit pas arriver à la Nkalaany de peur qu'il ne devienne le *Mwant Yaav*, voilà pourquoi il doit rentrer à partir de *Musumb wa Kabeb*. Le *Mwiin Dinying* et le *Mukachiland*¹²⁷ sont investis ensemble avec le *Mwant Yaav*.¹²⁸

¹²⁵ Pourquoi le *Mwadyant* doit-il se rendre à la Nkalaany en passant par la route des *Atwubung* ? C'est à la Nkalaany précisément dans le village de Mwaad a Muteb (le nom de la première dame de Mwant Yaav Muteb) que se trouvent les tombeaux des certains *Ant Yaav* (c'est ici que l'on enterre les reliques des *Ant Yaav*)

¹²⁶ Nos informateurs n'ont pas voulu nous donner tous les détails autour de ces cérémonies car le pouvoir coutumier est sacré. Il faut donc être initié pour en savoir plus.

¹²⁷ Le *Mwiin Dinying* et le *Mukachiland* sont détrônés lors du décès d'un *Mwant Yaav* car ils sont investis avec lui. Ils sont limogés de leurs fonctions pour risque de trahir un jour le nouveau *Mwant Yaav* investi.

¹²⁸ NGUZ Mateng, 79 ans, ancien *Nswaan a Mulapw* (sous-chef de Mwant Yaav Kawel) ; MUCHAYIL Ziyil Mukaaz, 75ans, ancien *Nswaan Mulapw* sous-chef de Mwant Yaav Mushid III; *Mwant Katap a Kish Kazad Kawel* (85ans), tous, interviewés successivement le 26, 27 et 28 septembre 2015 à Musumb.

Dans le village de Mwaad a Muteb que l'on enterre les reliques des Ant Yaav



Sources : Mwangal, photos enquête effectuée sur le terrain, Musumb, 2012

Arrivé au village de Kasakw, le *Mwadyant* devra passer un test consistant à sautiller audessus de *Mwant Kasakw* couvert d'une étoffe blanche. Après avoir subi ce test, on le fera traverser la rivière Nkalaany en *chipoy*. Après la traversée de la Nkalaany, il subira plusieurs cérémonies magico-religieuses. Il doit d'abord prêter serment devant les *Atwubung* cités ci-haut. Après avoir prêté serment pendant la journée, il va maintenant rencontrer la *Mwaad a Muteb* qui le conduira vers le *muyombw*.¹²⁹

Sur le chemin de retour, le *Mwant Yaav* et son cortège prendront un autre chemin que celui emprunté à l'aller, du territoire de Sandoa actuel en passant par les villages de Chimbung et de Masaang ma Mazeez pour aboutir à *Musumb wa Rusambw* (l'actuelle). Dès son arrivée à Musumb, il est accueilli par ses notables, derrière eux les foules de gens, devant lesquels le *Mwant Yaav* prononcera son premier discours officiel et se donnera un nouveau nom de *wulabw* (de bravoure) qui peut être le nom de l'un des anciens *Ant Yaav* ou d'un ancien personnage célèbre de l'État Lunda ou encore celui d'un animal féroce, un signe manifeste de la force et de la puissance obtenues à la Nkalaany. Après cette étape, il sera conduit dans la résidence officielle. Pendant ce moment, partout dans la capitale Musumb, les gens poussent

¹²⁹ Selon nos informateurs, lorsque le *Mwant Yaav* prête serment, il doit aussi déterminer le nombre de sacrifices humains à offrir, car son pouvoir est sacré. C'est pourquoi, après son investiture, beaucoup de cas de disparition de certaines personnes sont signalés dans la capitale ou à l'intérieur de l'Etat. Actuellement, il semble payer des chèvres ou de l'argent. Le fait d'embrasser cet arbre sacré le *muyombw* signifie que le *Mwant Yaav* est vainqueur et garant de la paix.

des cris de joie, chantent, dansent, le boivent et mangent. C'est donc une fête nationale dans l'État Lunda, vu que de nos jours plusieurs personnages de marque sont invités.

L'arrivée triomphale de Mwant Yaav à Musumb en provenance de Nkalaany



Sources : MWANGAL, photos enquête effectuée sur terrain, Musumb, 2012

Le *Mwant Yaav* peut avoir plusieurs femmes et de toutes ses femmes, six lui sont reconnues officiellement : la *Nswaan-Murund* qui est la femme-mère dont il hérite ; vient ensuite la *Mwant Mwaad* femme principale au palais royal ou première dame secondée par la *Mwant Ntimin* et la *Mwant Mfam* ; puis vient la *Mwaad a mon* (gardienne de tabous ou chargée de la médecine) et enfin la *Mwant Kanshewurik*, leur cadette.¹³⁰

Quelles sont les règles d'investiture documentées pour la succession du *Mwant Yaav* ? Pour mieux connaître ces mythes de base, la démarche de l'historien serait de partir du passé pour déboucher sur le présent. Le *Petit Larousse* définit le mythe comme étant un récit imaginaire et symbolique qui met en scène des êtres, c'est-à-dire des dieux, des demi-dieux, des héros, des animaux, des forces naturelles, etc. représentant des énergies, des aspects de la condition humaine¹³¹. Mircea Eliade et Pius Ngandu Nkashama précisent que les mythes vivent et meurent avec les sociétés qui les ont créés dans une sémantique particulière.¹³² Les Lunda semblent se démarquer de cette vision du mode croyant entièrement à la survie des mythes même si les sociétés qui les ont créés n'existent plus.

¹³⁰ *Mwant Katap a kish* KAZAD Kawel, 77 ans, interviewé le 10 octobre 2015 à Musumb

¹³¹ *Le Petit Larousse*, pp.684

¹³² Mircea ELIADE, *Aspects du mythe*, University of Chicago Press, Chicago, 1966, pp.24-25

Pour les Lunda, les traditions sont retransmises continuellement de génération en génération, de bouche à l'oreille et réitérées fidèlement au cours des cérémonies rituelles chaque fois que les circonstances l'exigent. En effet, les mythes du passé, faits humains et faits de culture, fournissent des modèles sûrs pour la conduite humaine. Chez les Lunda, les mythes constituent le fondement même de leur existence. Ils révèlent l'origine de l'existence du monde, des êtres, des choses, des chefs de terre, du premier *Mwant Yaav*, de la première *Nswaan-murund*, de la première organisation socio-politique, de l'investiture et de l'enterrement du premier *Mwant Yaav*. Toutes les cérémonies y afférentes servent à révéler des modèles exemplaires de tous les rites et de toutes les activités humaines significatives. Les mythes du passé sont donc considérés comme des symboles documentés et de référence auxquels tous les Lunda doivent se reporter à tout moment dans leur vie quotidienne.¹³³

La résidence officielle ou le palais royal de Mwant Yaav à Musumb (l'actuelle)



Sources : Mwangal, photos enquête effectuée sur terrain, Musumb, 01/09/2012.

En outre, la répétition de ces mythes documentés prouve que chez les Lunda les mythes du passé continuent toujours à exister et à orienter leurs idées, leurs sentiments, leur mode de vie et leurs comportements. Alors, si les Lunda attachent beaucoup d'importance aux mythes, c'est parce que pour eux les événements qui survenus depuis très longtemps peuvent encore se reproduire grâce aux cérémonies rituelles documentées. Pour les Lunda, il faudrait prévenir ces mythes parce qu'ils donnent une signification au monde et à leur propre mode d'existence d'autant plus qu'en les réactualisant, ils sont susceptibles de faire revivre ce que leurs ancêtres et leurs héros ont vécu depuis les origines. Perpétuer ces mythes c'est

¹³³MBOSO Nkodia Mpwanga Christophe, Actuel Président de l'Assemblée Nationale, 79 ans, interviewé à Kinshasa, le 20 janvier 2008.

apprendre le secret de l'origine de la succession et des règles d'investiture du *Mwant Yaav*. Ces mythes sont assez bien documentés de nos jours, mais selon la tradition gardée et transmise de bouche à l'oreille depuis les origines jusqu'à ce jour.

Les rites sont un ensemble des cérémonies du culte en usage dans une communauté religieuse ou dans une organisation traditionnelle. Elles nous apprennent de quelle manière les choses du monde sont venues à l'existence pour la première fois, à quel endroit, à quel moment nous pouvons les rencontrer et comment, si elles disparaissaient, nous pouvons les recréer et les revivre comme auparavant. Les Lunda veulent à chaque moment s'imprégner de l'atmosphère sacrée dans laquelle se sont déroulés ces événements mystiques lorsqu'ils célèbrent les mythes d'investiture et de l'origine d'intronisation du *Mwant Yaav*. Ils veulent aussi revivre ce temps mythique qu'ils considèrent comme un temps fort et revoir ces héros surnaturels qui les ont engendrés et qui ont créé les structures sociales dans lesquelles ils vivent lorsqu'ils réintègrent ce temps religieux et sacré, ils veulent devenir d'une manière ou d'une autre, des contemporains des événements qu'ils évoquent grâce auxquels ils peuvent se réconcilier avec le monde.¹³⁴

Pour comprendre la raison d'être des cérémonies rituelles, il faudrait faire des va et vient entre les rites et les mythes de base afin d'y trouver une interdépendance entre les deux. Ainsi, pour bien appréhender la signification des rites des Lunda, nous devons procéder par une démarche historique (rétrospective) permettant de revivre les mythes originels qui les ont engendrés. Pour y parvenir, nous devons interpréter tous les langages mythologiques ou signes particuliers à l'aide de l'histoire avec ses approches linguistique, artistique, philosophique, etc. Par l'interprétation de tous ces signes, nous pouvons connaître l'identité Lunda, c'est-à-dire ce qu'ils sont, ce qu'ils pensent, ce qu'ils font, comment ils vivent, comment ils se comportent, comment ils voient le monde et quels sont les êtres et les choses dans lesquels ils croient profondément.¹³⁵

Les Lunda reconnaissent depuis très longtemps l'existence d'un être suprême, Créateur des cieux et de la terre appelé Nzamb Sakatang (Dieu Père Créateur) ou Chinawej (serpent non venimeux qui semble avoir deux têtes et donc symbolise l'omniscience de Dieu). Les sacrifices en nature lui étaient offerts en guise de reconnaissance de ce qu'il faisait pour les hommes. Les ancêtres ou fondateurs des clans étaient représentés par des statuettes qui

¹³⁴ *Ibidem*.

¹³⁵ *Ibidem*.

avaient comme rôle d'intercéder auprès de Dieu Créateur. Le culte se faisait en plein air et en l'absence des esclaves et des étrangers. La magie était associée aux idoles pour protéger les villages et la population contre les différents dangers. La population recourait ainsi à la divination pour s'informer du jeteur du mauvais sort.

En un mot, la succession au pouvoir de *Mwant Yaav* est élective mais l'éligibilité est héréditaire, sans être limitée. Il est élu suivant sa lignée paternelle ou maternelle parmi tous les descendants des *Ant Yaav* sans regard au nombre. Les cérémonies d'investiture se déroulent à la Nkalaany où il est intronisé officiellement par les *Atwubung*. Ces mythes d'investiture sont documentés de nos jours et sont supposés dater depuis les origines de l'État Lunda et continuent des générations en générations jusqu'à ce jour. Parmi les Lunda, certains obéissent au mot d'ordre du *Mwant Yaav*. Pour eux, il est l'intermédiaire entre les ancêtres et les vivants, leur pont d'unité et leur souverain absolu. Ils ne fournissent pas beaucoup d'effort pour réfléchir car son pouvoir lui est conféré par les attributions sacrées qu'il acquiert à la Nkalaany lors de son investiture coutumière. D'autres Lunda des marges de l'État reconnaissent seulement le pouvoir de la *Nswaan Murund* qu'ils considèrent comme leur reine-mère historique et à qui ils doivent obéissance et honneur.

2.4. Musumb et problème d'urbanisation des villes en Afrique centrale

L'Afrique centrale disposait d'une riche urbanisation bien avant la période coloniale, que nous historiens contemporains, en particulier africain et africaniste, devons mettre à jour. Dans l'ouvrage *les grandes villes d'Afrique*¹³⁶, dans son chapitre premier qui parle d'histoire de l'urbanité africaine, Dubois et Frérot identifient trois périodes de développement des villes: précoloniale, coloniale et postcoloniale. Ils montrent que le développement des villes en Afrique doit être mis en relation avec le contexte mondial. Ils distinguent donc la part des échanges intracontinentaux des influences extérieures au continent africain pour l'évolution des réseaux urbains africains.

Les villes de l'Afrique subsaharienne sont nées dans un contexte historique pour répondre à des objectifs bien définis par leurs fondateurs. Il fallait choisir un site pour y construire une ville en respectant les aspirations politiques du chef d'œuvre. La croissance devait se dérouler sous contrôle et dans la maîtrise, ce qui traduisait un quelconque équilibre entre le paysage urbain et la croissance de la population urbaine. L'indépendance de la plupart des

¹³⁶ Dubois et Frérot, *les grandes villes d'Afrique*, éditions Ellipses en 1999

pays africains a marqué le début d'un grand développement des villes africaines. L'urbanisation s'est faite d'une manière très rapide pour rattraper le retard sans pourtant respecter les normes urbanistiques.¹³⁷ La ville étant une entité multiforme, elle a donc son mode d'occupation de sol, son organisation interne, son rôle dans la vie régionale, nationale et internationale. Elle commande des flux d'hommes, des capitaux, des biens et d'informations.¹³⁸ Si la ville pourrait se définir comme étant un rassemblement d'hommes et d'habitations, l'Afrique subsaharienne en compterait plusieurs parmi lesquelles figurerait Musumb comme étant une création urbaine embryonnaire. Aussi, si la ville pourrait se définir comme un rassemblement d'hommes ne vivant pas principalement du travail de la terre, alors Musumb et d'autres villes africaines précoloniales voire postcoloniales seraient retirées du statut des villes. Ce faisant montre à suffisance qu'il n'est pas d'emblée facile de définir une ville sans réunir plusieurs facteurs y afférant.

La colonisation dans son entreprise d'exploitation du territoire africain s'est retrouvée dans l'obligation de fonder des relais entre la campagne et la métropole. Il fallait donc créer des points de collecte des matières premières et d'entreposage des produits manufacturés avant leur distribution. C'est ainsi qu'au début, la préférence pour le site de port avait dominé la naissance des villes en Afrique. Et aussi, la mise en valeur du sous-sol avait occasionné la création des villes en Afrique pour permettre l'extraction des matières premières. On va y créer également des centres administratifs pour gérer le territoire. Cependant, une politique d'urbanisation « ségrégative » fut mise sur pied, opposant d'une part une ville européenne qui est bien lotie avec des grandes avenues ombragées bordées de belles villas, des bureaux, des belles écoles, des beaux hôpitaux, etc., et bien servie en eau, en électricité, en canaux d'évacuation des eaux, en équipements collectifs, etc. D'autre part, une ville africaine moins équipée et mal construite.¹³⁹

L'accession des pays africains à l'indépendance a apporté encore certains nouveaux critères de différenciation entre la ville et la cité, souvent basée sur la distinction sociale entre la haute classe et la classe moyenne. Ainsi, l'espace urbain gagne des terrains frontaliers entre la ville précoloniale et la ville coloniale, entre la ville coloniale et la ville postcoloniale, entre la ville postcoloniale et la cité. Cependant, la ville postcoloniale progresse et son extension reste

¹³⁷ALARUKA Anzoaga, « Les villes congolaises hier et aujourd'hui », in *40 ans d'indépendance mythes et réalités, T.III Questions économiques*, Presses Universitaires de Lubumbashi, 2004, p.177.

¹³⁸ ALARUKA, « Les villes... », p.177.

¹³⁹ ALARUKA, « Les villes... », p.177.

spontanée sans respect des normes urbanistiques. Un constat amer est à noter : les bas-fonds, les fortes pentes, les espaces verts, etc., sont tous occupés. Les services de cadastre, d'urbanisme et habitat ne fonctionnent pas normalement créant ainsi une certaine anarchie¹⁴⁰.

La notion de « ville » et d'« urbanisation »

La notion de « ville » et d'« urbanisation » varie d'un pays à l'autre et d'une période à l'autre. Chacun des pays que compte la planète terre, a sa propre définition de la ville et d'urbanisation. Pour Mariconi Ebrard, toute comparaison internationale dans le domaine de l'urbanisation n'a guère de sens lorsqu'elle s'appuie sur les sources dites « officielles » qui sont fournies soit par des organismes nationaux responsables de la publication des statistiques, soit par des organismes internationaux qui ne font que reprendre les résultats nationaux sans harmonisation préalable des données. En Afrique comme dans l'ensemble des pays du monde, les critères nationaux qui sont souvent retenus et qui sont surtout basés sur des délimitations administratives, ne correspondent pas à la réalité de la ville ni au vécu des habitants.¹⁴¹ De ce fait, la frontière entre le « rural » et « l'urbain » n'est pas souvent exacte.

Pour Yves Blayo, la ville est définie généralement comme étant un lieu de concentration, de densification de la population, qui s'oppose à la campagne qui est un domaine de l'agriculture. Les villes remplissent des fonctions diversifiées, et elles imposent un mode de vie différent de celui des zones rurales. Pour des raisons pratiques, on peut substituer à ces caractères généraux dépourvus d'efficacité opératoire des critères administratifs ou des indices sommaires, économiques ou démographiques, comme la taille minimale que la population d'une unité territoriale doit atteindre pour qu'elle puisse être classée urbaine.¹⁴²

Parlant des critères utilisés actuellement dans le monde entier pour bien définir la ville, Cathy Chatel en décrit trois: politique (statut administratif), géographique (continuité du bâti, agglomération) et fonctionnel (activités, flux). Lors de la publication de ses statistiques mondiales en 2015, l'ONU a reconnu elle-même que la comparabilité internationale des données est biaisée par l'hétérogénéité des définitions nationales du concept d'« urbain ». Elle montre cette diversité en comparant l'Égypte, l'Inde et les USA. En Égypte par exemple, la définition

¹⁴⁰ *Idem.*

¹⁴¹ Mariconi-Ebrard cité par Anne-Marie FREROT, *les grandes villes d'Afrique*, Edition Ellipses, Paris, 1999, p.3

¹⁴² Yves BLAYO, « Concepts et définitions de l'urbain », in *Croissance démographique et urbanisation* (Actes du Colloque de Rabat, mai 1990, pp.95-103), <https://www.google.org>, consulté le 09 juin 2021.

de la « ville » ou d' « urbain » est administrative c'est-à-dire tout chef-lieu est ville. C'est la même chose en Inde avec les « *statutory towns* ». Cependant, l'activité agricole, le genre et la densité, sont aussi pris en compte pour définir les « *census towns* ». Le critère du seuil de la population pour les « *cities* » et celui de la continuité du bâti pour l'« *urban agglomeration* ». Aux États-Unis, on prend en compte la définition socio-économique de la ville « *Metropolitan Statistical Area* » qui s'appuie sur des unités géographiques « *Urban area et Cluster* », qui se fondent elles-mêmes sur la ville administrative. Dans un même pays, on peut utiliser différentes approches superposées qui révèlent l'évolution historique pour mieux appréhender le fait urbain. Beaucoup de projets internationaux visent à produire des chiffres comparables à partir de critères standardisés et de méthodologies scientifiques, basées notamment sur l'emprise spatiale urbaine. Par exemple le projet *Grump (Global Rural Urban Mapping Project)* est utilisé par les Institutions Internationales pour de larges estimations à l'échelle planétaire. Il propose des projections régulièrement actualisées d'évolutions démographiques à partir d'analyses auto-matisées d'imagerie satellitale.¹⁴³

Dans son ouvrage intitulé *histoire de la France urbaine*, Duby attire notre attention en nous mettant en garde contre la définition du phénomène urbain moderne qui considère les critères démographique et économique suffisant pour qu'une agglomération soit une ville. Parlant du critère démographique, il montre que le village devient ville lorsque sa taille atteint environs cinq mille habitants. Or, si l'on considère les gros villages de l'Italie du sud par exemple, ils sont très nombreux à dépasser le seuil de cinq mille habitants mais n'assurent aucune des fonctions de la ville proprement dite. De plus, une telle définition évacue complètement une quelconque approche sociale. Expliquant le critère économique, Duby montre que la ville se caractérise par ses fonctions urbaines et par des services spécifiques : commerce, artisanat, activités de fabrication et, aujourd'hui, secteur tertiaire (administrations, banques, ...). Socialement, la ville est un lieu fortement contrasté. Par-là, elle est un peu une mini-représentation de l'Etat moderne centralisé avec ses classes, ses catégories socioprofessionnelles, sa structure économique. Il termine en disant que si ces critères auraient été retenus pour définir la ville moderne, ils seraient moins acceptables dans le passé.¹⁴⁴

¹⁴³ Cathy CHATEL, « Sources et critères de mesure », in *Dorier Elisabeth (Dir), Documentation photographique, L'urbanisme du monde*, T.8125, 2018, <https://www.érudit.org>, consulté le 09 juin 2021.

¹⁴⁴ G. DUBY, *histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, 1980, cité par Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Introduction à l'histoire des villes, généralité », in *Histoire des villes et des sociétés urbaines en Afrique noire. Les villes précoloniales*, Paris, Laboratoire connaissance du Tiers-monde, 1981, Pp.8-9

Cependant, le manuel à destination des enseignants de géographie de l'enseignement secondaire belge montre que la périurbanisation reste un processus universel qui, s'il est déjà fortement «finalisé» dans les pays occidentaux, il n'en concerne cependant pas les pays en voie de développement. Des mots comme rurbanisation, exurbanisation, suburbanisation, réurbanisation, contre-urbanisation, etc. vont dans le même sens que la périurbanisation: l'extension des villes sur les campagnes environnantes. Contrairement à la périurbanisation, la rurbanisation n'entraîne pas de transformations morphologiques des espaces ruraux c'est-à-dire, la délimitation des espaces périurbains est très difficile à déterminer. Elle est donc une contraction d'urbain et de rural qui est beaucoup plus développée dans les pays anglo-saxons.¹⁴⁵ C'est dans cette catégorie qu'on peut classer la ville de Musumb, par le fait qu'elle englobe certains villages environnants.

Comme on peut le remarquer, les mots « ville » et « urbanisation » sont définies de différentes manières partout, car les critères de référence varient d'un pays à l'autre et d'un domaine à un autre. C'est donc une réalité sociale générale et observable dans presque beaucoup de pays du monde. A titre d'exemple, les statisticiens s'intéressent à la définition numérique axée sur le chiffre de la population, les juristes quant à eux, ils se réfèrent sur les considérations du droit administratif, les sociologues se basent sur le genre de vie des habitants, etc. Pour les historiens, ils remontent un peu plus dans le passé pour rechercher les facteurs justificatifs d'une urbanité donnée. Les historiens se différencient ainsi des géographes qui tiennent principalement compte de la distribution spatiale des bâtiments, des services, des voies de circulation, des places publiques et de bien d'autres facteurs constitutifs d'un paysage urbain.¹⁴⁶

S'agissant de la notion de la ville ancienne, Duby montre qu'il n'y a pas une grande différence qui peut exister entre la ville et le village. La ville est en fait un gigantesque village tandis que le village est une ville en miniature. Le nombre et les activités des habitants d'une agglomération ne peuvent pas constituer un atout pour définir une ville ancienne, mais aussi son statut économique, juridique et politique. La présence dans un village d'une cour de justice, d'une banque, d'un hôtel, d'un centre pénitentiaire, etc., peut lui conférer le statut de ville. Ainsi, la ville peut être appréhendée comme organe politique et lieu d'enracinement du pou-

¹⁴⁵ Manuel à destination des professeurs de l'enseignement secondaire. *La périurbanisation en Belgique: comprendre le processus de l'étalement urbain*, Novembre 2002, Laurent Brück, SEGEFA-LMG, Université de Liège-Département de Géographie, Sart Tilman B11 (P12) n°2, Allée du 6 Août, B-4000, Liège. Pp.4-6

¹⁴⁶ MWELA Matambikulu Athanase, « Les migrations dans la ville de Mbuji-Mayi et leurs incidences sur les Bakwanga (1919-2009). Problématique de la visibilité d'un peuple autochtone », Université de Lubumbashi, (Dissertation doctorale en Sciences Historiques), 2011, Pp.40-41.

voir. Or, le mot politique tire son origine du grec *polis* qui renvoie directement à la cité. Donc, on peut dire d'emblée que cette hypothèse pose le problème de l'Etat et de son rôle dans l'émergence de la ville.¹⁴⁷ Lelo Nzuzi renchérit que la plupart des pratiques urbanistiques nées dans les pays industrialisés ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit des pays sous-développés nouvellement indépendants. Cela s'explique d'une part, par le fait que cet urbanisme externe n'a pas situé à sa juste place le rôle des spécificités internes, et d'autres parts, cet urbanisme externe est victime des réalités locales. En outre, les projets d'urbanisme en Afrique noire sont notoires jusqu'à ce jour pour leur caractère disparate. La littérature distingue deux phases dans la production de la ville négro-africaine : celle qui précède le « partage de l'Afrique », avant la grande période coloniale vers la fin du XIX^e siècle et celle qui suit le « le partage de l'Afrique », telle qu'il fut imposé de l'extérieur. L'implantation de la ville coloniale en Afrique, conçue sur la base des schémas d'organisation spatiale à finalité mercantile, s'est faite précisément pendant la période qui s'étend de la fin du XIX^e siècle aux premières décennies du XX^e siècle. La distinction en deux phases, même si elle simplifie le détail de l'histoire urbaine, paraît commode car elle permet de dégager l'évolution de l'organisation interne et externe de la ville négro-africaine.¹⁴⁸

Notons que ces différentes considérations ne se contredisent pas littéralement. Elles comportent au contraire, beaucoup d'éléments communs ou complémentaires sur lesquels l'on peut se baser pour définir la ville. Ainsi donc, la ville est définie d'une manière générale comme « une concentration spatiale durable d'un nombre d'habitants relativement important et d'activités non agraires sur un territoire géographiquement limité »¹⁴⁹. Il ressort de cette définition, trois caractéristiques fondamentales de la ville : « la concentration spatiale durable, l'exercice de diverses activités non agraires et la forte densité de la population sur une surface restreinte ». Cependant, personne n'y ajoute les facteurs socio-culturels comme la reconversion mentale, sociale et la présence d'infrastructures inhérentes à la vie collective.¹⁵⁰ L'espace géographique qui réunit ces conditions mérite que l'autorité compétente lui confère déjà, en principe, le statut de ville.¹⁵¹ Ainsi donc, en Afrique centrale en général et en République Démocratique du Congo en particulier, on privilégie le critère d'ordre juridico-administratif qui

¹⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁸ LELO Nzuzi, « le déclin de la ville négro-africaine », in *International Review of Community*, (17), 1987, pp. 81-94

¹⁴⁹ P. TAEYMANS cité par MWELA, « Les migrations ... », p.41.

¹⁵⁰ MAKOLO Jibikilay, *Les villes et les communes en République Démocratique du Congo, quarante années d'expérience, bilan et nouveaux défis (1957-1988)*, Ed. de l'Association Congolaise des Sciences Administratives, 2000, p.21.

¹⁵¹ MWELA, « Les migrations ... », p.41.

fait prendre pour ville, toute « agglomération urbaine érigée en circonscription administrative centralisée, constituée de plusieurs communes contiguës ».¹⁵² C'est la raison pour laquelle, tout chef-lieu d'une province est une ville, au même titre que les agglomérations à forte concentration humaines (100.000 habitants et plus) dominées par des activités non agraires sont aussi érigées en villes suivant la décision de l'autorité compétente.¹⁵³

Les villes précoloniales

Dans l'étude « Lieux et modèles, l'exemple des villes de fondation au XX^e siècle », Le Xuan Son parle de villes royales dans trois continents à savoir : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Il montre que les villes asiatiques sont traditionnellement fortifiées et surtout les villes royales chinoises qui présentent une fabrication qui est toujours identique et en continuité pendant environ deux mille ans. Tandis que le continent européen possède une seule période pour la fabrication des villes royales. Cette période est née de la culture baroque et du pouvoir absolu, dans laquelle, Versailles, première ville royale ouverte, a été un véritable modèle copié presque dans toute l'Europe, telle que Karlsruhe et Saint-Pétersbourg. Pour le continent africain, l'auteur a choisi les villes pharaoniques et les villes royales de l'Afrique subsaharienne.¹⁵⁴

Le Xuan Son parle ensuite de villes royales de l'Afrique qui sont fondées en deux mondes opposés : l'Afrique du nord ayant des civilisations urbaines et l'Afrique subsaharienne ayant des civilisations rurales. Ces deux, sont séparés par le désert du Sahara qui fait une barrière majeure au passage des hommes il y a environ cinq à six mille ans. Ce désert a beaucoup impacté sur le cours du développement de ces deux Afriques. D'une part, l'Afrique du nord ayant développé une agriculture sédentaire par irrigation. D'autre part, l'Afrique subsaharienne où les populations ont commencé à se déplacer et proliférer le reste de cette Afrique. Ce faisant, a retardé le développement des villes en Afrique subsaharienne. Toutefois, les infiltrations humaines et culturelles se sont maintenues entre ces deux mondes, grâce au cours du Nil et de la mer rouge à l'Est, aux caravanes de nomades et aux ports du désert à l'Ouest. De ce fait, ces populations itinérantes ont créé beaucoup de royaumes et d'empires éphémères successifs dont le pouvoir et la structure sociale sont basés sur le lien de parenté social et biologi-

¹⁵² MAKOLO, *Les villes ...*, p. 21.

¹⁵³ Mwela, « Les migrations ... », p.41.

¹⁵⁴ Le Xuan Son, « Lieux et modèles, l'exemple des villes de fondation au XX^e siècle », Université Paris-Est (Dissertation doctorale en Architecture), 2011, pp.31-37.

que. Ce lien apparaît donc même dans la structure de leurs villes.¹⁵⁵ C'est par exemple les royaumes de la savane dont les paysages sont ouverts de savanes et parmi lesquels figure Musumb capitale de l'Empire Lunda qui est constituée autour de son noyau, du palais royal où vivent le *Mwant Yaav* avec ses femmes et ses enfants.

Pour illustrer l'importance des villes marchandes du Congo ancien, Isidore Ndaywel-è-Nziem note : « l'importance de Boma était, en réalité, bien antérieure au XIX^e siècle, à en croire les témoignages des voyageurs et missionnaires qui le visitèrent dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. C'était déjà, suivant les estimations de l'époque, une grande île, extrêmement peuplée et bien approvisionnée... On y trouvait une centaine de maisons, la ville étant fréquentée par des populations de l'intérieur. Des navires y étaient constamment présents. Parmi les commerçants installés, il y avait des grossistes et des détaillants. Véritable préfiguration d'une métropole moderne. »¹⁵⁶ De même aussi Mgr Cuvelier qui s'est étonné de la beauté et de la densité démographique de la ville de Mbanza Kongo qui variait entre 25.000 à 50.000 habitants. Il dit: « Il n'y avait pas d'alignement de rues, pas d'avenues bordées de palmiers ou d'arbres ornementaux. Les sentiers étroits courraient en tous les sens à travers les hautes herbes. »¹⁵⁷ Selon Vennetier, l'urbanisme de la capitale Mbanza Kongo avait connu une petite amélioration au XVI^e siècle à cause de l'influence portugaise. Il y avait notamment, une édification en dur d'une partie de l'enclos royale et la naissance d'un quartier européen doté d'églises, de maisons de commerce et d'écoles pour les fils des nobles du royaume mais isolé du reste de la cité.¹⁵⁸

Ainsi donc, dans cette éclosion urbaine quasiment rare, la ville de Musumb est cependant, synonyme d'une grande ville précoloniale modèle en Afrique subsaharienne et joue le rôle du centre interrégional et même international. Musumb est le symbole du pouvoir politique de l'Empereur, qui se confond souvent avec son pouvoir économique. Ce dernier, lui permet d'être distributeur des ressources vivrières, contrôleur des tributs régionaux et d'avoir le monopole des échanges internationaux sur des biens coûteux. Ces trois aspects, lui étaient renforcés par les activités militaires de razzias et de conquêtes d'espaces.

¹⁵⁵ Le Xuan Son, « Lieux et modèles... », pp.31-37.

¹⁵⁶ Isidore NDAYWEL è Nziem, *Histoire générale du Congo, de l'héritage ancien à la RDC*, Duculot. Paris-Bruelles, 1998, p.241.

¹⁵⁷ Mgr CUVELIER cité par P. VENNETIER, *Les villes d'Afrique tropicale*, Masson, Paris. New York, Barcelone, Milan, 1976, p.19.

¹⁵⁸ *Ibidem*.

Les villes coloniales

Pendant les périodes de l'État Indépendant du Congo (E.I.C.) et du Congo Belge, quatre facteurs furent à la base de la naissance de villes : l'administration, le transport, l'industrialisation et le loisir. L'urgence de conquérir et d'administrer les terres africaines a été insufflée aux puissances occidentales lors de la conférence de Berlin tenue du 14 novembre 1884 au 14 février 1885. L'une des clauses de cette conférence, obligeait les-dites puissances d'occuper effectivement les terres qui les intéressaient. C'est ainsi que toute puissance occidentale occupant un point de la côte africaine, avait aussi droit à son hinterland. Seule l'occupation pouvait justifier ce droit.¹⁵⁹ Autrement dit, toute puissance qui revendiquait un point de la côte, devait démontrer qu'elle occupait réellement ce point et que la population lui était soumise.

Ce que les délégués du roi Léopold II avaient aisément démontré lors de la Conférence de Berlin, car Stanley avait déjà récolté plus de 500 traités auprès des chefs autochtones. Il avait aussi créé plusieurs stations (Vivi, Manyanga, Léopoldville, Bolobo, Coquilhatville, Stanleyville, etc.) qui deviendront des villes. C'est par cette condition que ces puissances coloniales pouvaient marquer leur présence et faire prévaloir leur droit d'antériorité sur les terres africaines à conquérir en cas d'une éventuelle discussion pour le partage.¹⁶⁰ Occuper effectivement les terres africaines, consistait à y fonder des postes tenus par un corps de fonctionnaires et à y faire brandir le drapeau de la puissance occupante. Parmi les terres occupées de la sorte, figure le bassin du Congo qui deviendra l'État Indépendant du Congo, que son tuteur, le Roi Léopold II, fit organiser en 15 postes appelés districts.¹⁶¹ Chaque district de ce nouvel État fut alors doté d'un chef-lieu où étaient installés les représentants du pouvoir central où vont affluer plus tard, diverses catégories socio-professionnelles de populations autochtones.¹⁶² Ainsi, on dirait que le point de départ des villes coloniales congolaises a été à quelques exceptions près, l'implantation administrative.

Etant donné que les populations, les décisions administratives et les marchandises devaient circuler partout dans ce nouvel État, il fallait donc créer des voies de transport fluvia-

¹⁵⁹ *Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo (1885-1908)* ; Lire aussi : A. LYCOPE et TOUCHARD, *Recueil usuel de la législation de l'Etat Indépendant du Congo*, Tome I, 1876-1891; Bruxelles, P. WEISSENBRUGH, 1903, Tome II 1892-1897, Bruxelles, 1903 ; Tome III, 1898-1900, Bruxelles. M. BALMONT, *L'essor industriel et l'impérialisme colonial*, PUF, Paris, 1965, p.102.

¹⁶⁰ *Bulletin Officiel...*, (1885-1908)

¹⁶¹ MAKOLO JIBIKILAY, *Les villes et les communes en République Démocratique du Congo, quarante années d'expérience, bilan et nouveaux défis (1957-1988)*, Ed. de l'Association Congolaise des Sciences Administratives, 2000, p.21.

¹⁶² Mwela, « Les migrations ... », p.41.

les, ferroviaires et routières sur cette vaste étendue de l'Etat Indépendant du Congo. Le plus souvent, c'était le long de ces voies de transport que sont nées des agglomérations importantes ou des villes. C'est le cas par exemple, des villes de Kikwit sur la rivière Kwilu, de Matadi au fond du bief maritime, d'Ilebo sur la rivière Kasai, de Kalemie sur les bords du lac Tanganyika, de Kamina au croisement de chemins de fer, etc.¹⁶³ Il faut aussi noter que cette puissance coloniale avait voué les territoires dominés à être des fournisseurs des matières premières et des débouchés pour les produits finis en provenance des métropoles. De ce fait, elle a favorisé dans la colonie, l'implantation des industries extractives qui ont aussi attiré des milliers de personnes en quête de l'emploi ou de meilleures conditions existentielles. Ce faisant, a été sans contrainte, à l'origine de l'émergence de certaines villes congolaises comme Kambove, Elisabethville, Jadotville, etc.¹⁶⁴

Quant au facteur lié aux activités de loisir, il est à l'origine de la création de la ville de Bukavu dont le site s'est montré très attrayant pour les Belges et cela, grâce à son climat tempéré, à ses magnifiques paysages naturels et surtout à son lac Kivu qui semble être un beau site touristique. Il faut aussi souligner que, c'est pendant la période allant de 1945 à 1955 que l'urbanisation au Congo Belge avait connu son apogée. Cette période coïncide avec l'âge d'or de l'effort de guerre congolais. Elle est donc marquée par l'élargissement des dimensions des champs obligatoires, par la résurrection de la collecte du caoutchouc sauvage et par celle de bien d'autres travaux forcés abandonnés depuis longtemps. Pour échapper à ce sort désastreux, beaucoup de ruraux ont préféré migrer vers les villes et cela, pour plusieurs raisons : paysages jolis et accommodants, infrastructures et conditions matérielles décentes, possibilités d'emplois, de soins médicaux et de scolarisation, affranchissement vis-à-vis des contraintes sociales traditionnelles.¹⁶⁵

Cependant, des changements importants avaient eu lieu entre 1957-1959, avec les décrets du 26 mars 1957 et du 13 octobre 1959, portant essentiellement sur la politique et l'institution des Conseils représentatifs des populations locales. Sur le plan administratif, ces décrets intégraient les quartiers africains et européens sous l'autorité d'un premier bourgmestre, tout en octroyant une personnalité distincte aux villes et aux communes qui en faisaient partie et qui se substituaient aux Centres Extra-Coutumiers des agglomérations érigées en villes. En outre, le décret du 10 mai 1957 avait posé le principe de la transformation des Cités Indigènes

¹⁶³ P. VENNETIER, *Les villes d'Afrique tropicale*, Masson, Paris. New York, Barcelone, Milan, 1976. p.25

¹⁶⁴ Mwela, « Les migrations ... », p.41

¹⁶⁵ P. VENNETIER, *Les villes d'Afrique...*, p. 32-35

en Centres ou de leur réintégration aux circonscriptions dans lesquelles elles avaient été créées.¹⁶⁶ Ainsi donc, à partir du 1^{er} janvier 1959, le statut de ville avait été élargi à tous les chefs-lieux de province. Ceci avait fait que le Congo Belge totale 7 villes dans lesquelles le gouvernement projetait d'organiser de nouvelles élections municipales. Il s'agissait de Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Bukavu, Elisabethville, Jadotville et Luluabourg. Ces élections étaient projetées pour le mois de décembre 1959, et cela, en vertu du décret du 13 octobre 1959.¹⁶⁷ En dehors de ces centres urbains reconnus dans ces différentes organisations administratives du Congo Belge, beaucoup d'autres agglomérations plus ou moins urbaines ont également existées. Ces agglomérations donc, ont été imposées par divers règlements et surtout pour les camps de travailleurs et, d'une manière générale, pour les regroupements de populations non coutumières.¹⁶⁸ C'est de cette manière que s'est déroulée l'histoire des villes coloniales du Congo Belge.

Comme on peut le remarquer, le réseau des premières circonscriptions urbaines n'est pas, dans l'ensemble, une innovation coloniale, mais qu'il réorganisa plutôt au profit des pouvoirs coloniaux les réseaux socio-économiques de l'époque précoloniale. Cette réorganisation a entraîné la disparition du monopole commercial que détenaient certaines villes précoloniales comme Musumb, moins bien situées par rapport aux nouveaux réseaux d'échange et la naissance de villes coloniales qui les ont supplantées. Cependant, l'organisation institutionnelle de l'espace par des centres à la fois politiques et commerciaux reste une réalité bien antérieure à la colonisation et largement utilisée par celle-ci.

Les villes postcoloniales

¹⁶⁶ *Bulletin Officiel du Congo Belge* de 1957, pp.814-871 ; *Bulletin Administratif du Congo Belge* de 1959, pp.2710-2754, cités par Léon DE SAINT MOULIN, « Histoire des villes du Zaïre. Notions et perspectives fondamentales », in *Etudes d'histoire africaine*, VI, PUZ, 1974, pp.137-167.

¹⁶⁷ Grawford YOUNG, *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa-Lubumbashi-Kisangani, éditions universitaires du Congo, 1968 ; Albert de VLEESCHAUWER, « Réflexions sur l'évolution politique du Congo Belge », in *Bulletin des séances de l'ARSC*, Volume III (1957)2, pp.211-268 ; Benoît VERHAEGEN et E. De BETHUNE, « Consultations électorales et élections au Congo, 1957-1959 », in *Cahiers Economiques et Sociaux*, Volume III, n°3, octobre 1965, pp.247-282. Tous cités par Liévain MWANGAL Mpalang'a-Maruv, « De la décolonisation de la République Démocratique du Congo 30 Juin 1960 », Manuscrit, 2020, 18p

¹⁶⁸ DE SAINT MOULIN, « Histoire des villes... », pp.137-167. Lire également : « Nouveau statut des villes au Congo », in *Bulletin de la Banque du Congo Belge*, n°12, décembre 1957, p.357 ; *LE Patriote illustré*, N°3 du 18 janvier 1959 ; *Revue congolaise illustrée*, N°2 février 1960, p.45 ; MWANGAL, « De la décolonisation... » ; Isidore Ndaywel è Nziem, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique du Congo*, Paris/Bruxelles, éd. De Boeck et Larcier, 1998, 955p.

Comme nous l'avons dit plus haut, les villes africaines ne sont pas une création coloniale mais plutôt une fabrication africaine. Une longue liste des villes précoloniales existe. Cependant, la plupart des métropoles africaines actuelles ont été fondées aux environs du XIX^e et XX^e siècle à des fins administratives et militaires (villes de Harare, de Nouak-chott, etc.) ou encore économiques (port de Dakar, de Pointe-Noire, Durban, etc.). L'urbanisation a été extraordinairement rapide, surtout à partir des années 1950 : des petits villages vers 1900 comme Lusaka ou Abidjan sont devenus des métropoles de plus de 2 millions d'habitants en moins d'un siècle. Alors qu'en 1950 aucune ville ne dépassait un million d'habitants, mais actuellement, on en compte plus de 70. C'est le cas des villes comme Caire (avec 17 millions d'habitants), Lagos (avec 12 millions), Gauteng—composé de Johannesburg, Tswana (Pretoria), Vereeniging, Soweto, etc. avec un total de 10 millions elles sont comptées parmi les 20 zones urbaines majeures du monde.¹⁶⁹

Le rapport de la session ordinaire de 2013-2014, du sénat français, montre que le taux d'urbanisation de l'Afrique est déjà supérieur par rapport à celui de l'Inde. L'Afrique compte trois mégalo-poles, comme l'Inde, et presque autant que l'Amérique latine qui en a quatre, alors que la Chine en héberge le double. Jusqu'en 1950, il n'y avait aucune ville de plus d'un million d'habitants en Afrique subsaharienne. En 1960, seule la ville de Johannesburg pouvait atteindre ce seuil.¹⁷⁰ En 2010, le taux d'urbanisation en Afrique était de 41%, ce qui faisait de l'Afrique le continent le moins urbanisé avec l'Asie mais la croissance de la population urbaine semblait y être la plus forte du monde.¹⁷¹ De nos jours, les villes ne dépendent pas seulement de l'exode rural pour leur croissance car la natalité urbaine se maintient dans des conditions de paupérisation, retardant ainsi, la transition démographique. Il faut cependant signaler que cette urbanisation n'accompagne pas un processus d'industrialisation. Depuis les années 1980, certaines villes s'étaient déjà même « ruralisées » en faisant par exemple l'agriculture urbaine.

Nous pouvons paraphraser Lelo Nzuzi qui affirme que la plupart des pratiques urbanistiques nées dans les pays industrialisés ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit des pays sous-développés nouvellement indépendants. Cela s'explique d'une part que cet urbanisme exter-

¹⁶⁹ Jean-Christophe SERVANT, « Dans le chaudron africain », in *Le Monde*, n°673, Paris, 2010, cité par Hilaire KATALAYI Mutombo, « Urbanisation et fabrique urbaine à Kinshasa. Défis et opportunités d'aménagement », thèse de Doctorat en Géographie, Université Bordeaux Montaigne, 2014, p.14

¹⁷⁰ *Ibidem*.

¹⁷¹ T. SNEGAROFF, *Atlas mondial. Cent cartes pour comprendre le monde aujourd'hui*, Ellipses Edition Marketing S.A., Paris cedex 15, 2010, cité par KATALAYI, « Urbanisation... », p.15

ne n'a pas situé à sa juste place le rôle des spécificités internes, et d'autres parts, cet urbanisme externe est victime des réalités locales. En outre, les projets d'urbanisme en Afrique subsaharienne sont notoires jusqu'à ce jour pour leur caractère disparate. La littérature distingue deux phases dans la production de la ville négro-africaine : celle qui précède le «partage de l'Afrique», avant la grande période coloniale vers la fin du XIX^esiècle et celle qui suit le «partage de l'Afrique», telle qu'il fut imposé de l'extérieur. Cette implantation de la ville coloniale, conçue sur la base des schémas d'organisation spatiale à finalité mercantile, s'est faite précisément pendant la période qui s'étend de la fin du XIX^esiècle aux premières décennies du XX^esiècle. La distinction en deux phases, même si elle simplifie le détail de l'histoire urbaine, paraît commode, car elle permet de dégager l'évolution de l'organisation interne et externe de la ville négro-africaine.¹⁷²

Après l'accession de la République Démocratique du Congo à l'indépendance, l'administration urbaine a subi plusieurs réformes dont celle du 20 janvier 1968 qui s'allonge jusqu'à ce jour. Plusieurs villes ont été créées pendant cette période républicaine dans un contexte quasiment différent. C'est par exemple les villes de Mbuji-Mayi (par Ordonnance du 3 mai 1967), de Bandundu (par Ordonnance du 21 novembre 1969), de Kikwit (par Ordonnance du 15 mars 1970), de Boma, Goma et Kolwezi (par Ordonnance du 23 juillet 1971)¹⁷³. Au-delà de 1971, la liste des villes congolaises s'allongera encore jusqu'à nos jours. En 1988, à la suite du démembrement de l'ancienne province du Kivu en trois provinces nouvelles, il s'avéra nécessaire de créer deux nouveaux chefs lieu Goma pour le Nord Kivu et Kindu pour le Maniema, qui acquièrent automatiquement le statut de ville. En 2003, par le Décret présidentiel n°43 du 28 février 2003, furent créées d'autres villes telles que Gbadolite, Mwene Ditu, Tshikapa, etc.¹⁷⁴ La Constitution de la République Démocratique du Congo promulguée le 18 février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour, en son article 2, stipule que la République Démocratique du Congo est composée de la ville de Kinshasa et de 25 provinces dotées de la personnalité juridique. Il s'avéra nécessaire de créer d'autres nouveaux chefs lieu, qui acquièrent automatiquement le statut de ville. Ces provinces et entités territoriales décentralisées sont dotées de la personnalité juridique et sont gérées par les organes locaux. Elles jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques,

¹⁷² LELO Nzunzi, « le déclin de la ville négro-africaine », in *International Review of Community*, (17), 1987, pp. 81-94

¹⁷³ De SAINT MOULIN, « Histoire des villes ... », pp.137-167.

¹⁷⁴ MWELA, « Les migrations ... », p.47, notes de bas de page.

humaines, financières et techniques (article 3).¹⁷⁵ En outre, en définissant l'architecture institutionnelle, la loi organique n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces participe à la définition des différents échelons de planification provinciale et locale.¹⁷⁶

En 2013, les décrets allant du n°13/020 au n°13/030 du 13 juin 2013, confèrent le statut de ville et de commune à plus de 310 agglomérations¹⁷⁷, localisées dans les provinces du Bas-Uele, Equateur, Haut-Lomami, Haut-Katanga, Haut-Uele, Ituri, Kasai, Kasai Oriental, Kongo central, Kwango, Kwilu, Lomami, Lualaba, Kasai central, Mai-Ndombe, Maniema, Mongala, Nord-kivu, Nord-Ubangi, Sankuru, Sud-kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika, Tshopo, Tshuapa, ce qui ont porté le nombre de villes à 98. Lorsqu'on observe de près ces 98 villes créées, on se rendra compte que ce ne sont que des grands villages transformés en ville. Comme l'a mentionné en 1931 Madeleine Mignon : ... *ce qu'on appelait au Congo une ville, n'est en somme qu'un grand village...*¹⁷⁸ C'est la raison pour laquelle en juillet 2015, le Conseil des Ministres avait suspendu l'exécution de ces décrets, ainsi le nombre des villes est resté à 33 jusqu'en 2015. Mais plus tard, au mois de mai 2018, Baraka¹⁷⁹ au Sud-Kivu est devenu 34^e ville et en décembre de la même année, Uvira¹⁸⁰ toujours au Sud-Kivu est devenu 35^e ville de la République Démocratique du Congo. Cependant, lorsqu'on examine de près la liste des villes créées en République Démocratique du Congo depuis 1960 à ce jour, la ville de Musumb n'y figure pas dont les raisons sont esquissées dans cette étude.

En somme, les villes de la République Démocratique du Congo sont présentées comme des localités légalement décrétées comme telles par le gouvernement central. Ainsi, par ville, en République Démocratique du Congo, il faut entendre tout chef-lieu de province, toute ag-

¹⁷⁵ *La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution.*

¹⁷⁶ *La loi organique n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux à la libre administration des provinces.*

¹⁷⁷ *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, Cabinet du Président de la République, Kinshasa, 20 juin 2013.

¹⁷⁸ Madeleine MIGNON cité par Johan LAGAE, « Léopoldville, Bruxelles : villes miroirs ? L'architecture et l'urbanisme d'une capitale coloniale et métropole africaine », in *Villes d'Afrique. Explorations en histoire urbaine*, (Jean-Luc Vellut Dir), Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 66-99.

¹⁷⁹ Famure Faraja, [Baraka élevée au statut de ville](#), 24 février 2019 cité dans *la liste des villes de la République*

Démocratique du Congo, <https://www.wikipedia.org>, consulté le 03 avril 2021.

¹⁸⁰ Jacques Furahisha, [Uvira désormais une ville confirmée](#), cité dans *la liste des villes de la République Démocratique du Congo*, <https://www.wikipedia.org>, consulté le 03 avril 2021.

glomération d'au moins 100.000 habitants disposant des équipements collectifs et des infrastructures économiques et sociales à laquelle un décret du Premier Ministre aura conféré le statut de ville. Elles ont à leur tête un maire et elles sont subdivisées en communes avec à leur tête des bourgmestres, des communes sont aussi subdivisées en quartiers, etc. Cependant, la capitale Kinshasa a le statut particulier de ville-province. Cette croissance des villes congolaises postcoloniales a des conséquences positives, car la ville reste un véritable laboratoire du changement social, un lieu du tissu associatif extrêmement dense et de dynamisation des sociétés. Cependant, l'urbanisation non maîtrisée des agglomérations, pose des sérieux problèmes d'infrastructures, de transport, de gestion des déchets, de réseaux d'assainissement, etc. et crée des chaudrons urbains.

Dans les lignes qui suivent nous parlons de l'origine, de l'urbanisation et de mobilités spatiales de la ville de Musumb (du XVII^e siècle au début du XX^e siècle).